

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Rapport de gestion 2024

Emmanuel VEY, Directeur Général
Le 20 février 2025

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p. 3 à 4
↳ La rétrospective 2024	
↳ Les perspectives 2025	
FAITS MARQUANTS 2024 & PROJETS 2025	p. 5 à 9
↳ Le projet d'entreprise 2021-2030	
↳ Le Village by CACB	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Les ressources Humaines	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Les projets 2025	
ACTIVITE DE L'ANNEE 2024	p. 10 à 12
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUEL	p. 12 à 19
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
↳ Hors bilan	
PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	p. 20 à 26
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 27
EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	p. 27 à 28
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p. 29
INFORMATIONS DIVERSES	p. 29 à 30
↳ Informations sur les délais de paiement	
↳ Informations relatives aux comptes inactifs	
↳ Charges non déductibles fiscalement	
↳ Activités en matière de recherche et développement	
↳ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	
FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	p. 31 à 121
↳ Facteurs de risques	
↳ Appétit pour le risque et Gestion des risques	
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Informations prudentielles	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
RAPPORT DE DURABILITE	p. 121

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La rétrospective 2024

L'année 2024 a été marquée par un contexte international conflictuel et éruptif, avec de fortes tensions géopolitiques et la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Ces conflits ont provoqué des tensions sur les prix des matières premières, notamment les céréales, le gaz et le transport maritime. Ces hausses de prix se sont ajoutées aux sources d'inflation issues de la reprise post-Covid, telles que les pressions sur l'offre et la demande, les difficultés d'approvisionnement, et les tensions sur le marché du travail.

Après un redressement violent de l'inflation mondiale en 2022 (+8,7%) et en 2023 (+6,9%) et sous l'impulsion des décisions de resserrements monétaires des grandes banques centrales, l'année 2024 a été marquée par un recul généralisé de l'inflation notamment en zone euro et en zone US, permettant à la BCE et la Fed de baisser leurs taux directeurs dès l'été 2024.

Dans cet environnement, la croissance est restée globalement résistante, cachant des performances hétérogènes.

Ainsi aux **Etats-Unis**, l'économie a encore démontré sa robustesse, avec une croissance qui a continué d'excéder les attentes (+2,8%) essentiellement soutenue par les grandes entreprises technologiques et malgré un marché de l'emploi qui s'est légèrement essoufflé (taux de chômage 2024 +4,1% contre +3,8% un an auparavant).

La Chine continue de présenter une croissance soutenue et conforme aux attentes (5%) malgré des tensions sur le marché immobilier et une consommation atone des ménages.

La zone Euro a connu une croissance 2024 faible (0,7%), avec un retour progressif à la normal pour l'inflation (2,4% en moyenne) et un début d'assouplissement monétaire par la BCE. Toutefois, les performances économiques sont restées hétérogènes entre ses différents membres. L'Allemagne est entrée en récession, l'Italie présente une croissance limitée à +0,5% malgré des indicateurs bien orientés (pouvoirs d'achats, emploi), l'Espagne affiche une croissance de 1,7% bien supérieure à la zone euro soutenue par une demande intérieure résiliente et une filière tourisme dynamique.

En France, la croissance s'est maintenue à 1,1% en 2024 comme en 2023, portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques alourdissant nettement la dette et générant des inquiétudes sur la soutenabilité budgétaire du pays. L'inflation a nettement ralenti (2%), après 4,9% en 2023, ce qui a permis une légère progression du pouvoir d'achat et une augmentation du taux d'épargne des ménages. Le ralentissement économique a contraint le marché de l'emploi et le taux de chômage connaît une légère progression, atteignant 7,4% en fin d'année.

Concernant les marchés financiers, les mesures des grandes banques centrales n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé en matière de taux d'inflation et la désinflation s'est révélée plus difficile que prévu, l'élection américaine ayant ranimé les espoirs de croissance plus soutenue mais des craintes d'inflation plus élevées aux Etats-Unis. Face à l'instabilité politique et les inquiétudes sur la dette publique, le spread français s'est élargi (80 points de base). En bourse, l'indice CAC 40 a reculé de 2% pendant que l'Eurostoxx 50 a progressé de 8% et le S&P500 de 24%. L'euro a perdu 5,5% face au dollar sur l'année.

En conclusion, 2024 a été marquée par une normalisation progressive de l'inflation et un début d'assouplissement monétaire, permettant d'éviter une récession mondiale malgré un contexte géopolitique tendu. Toutefois, la croissance est restée faible dans les grandes

économies développées, avec des divergences notables entre la zone euro et les États-Unis. En Europe, la France et l'Espagne ont mieux résisté mais les déséquilibres budgétaires se sont aggravés. Le marché du travail est resté solide mais la consommation et l'investissement privé ont manqué de dynamisme.

Les perspectives 2025

Plus que jamais, les perspectives sont conditionnées par la tournure que prendront le contexte géopolitique et la politique économique américaine. Les hypothèses émises sur l'ampleur et le calendrier des mesures qui seront prises par la nouvelle administration conduisent à tabler, aux États-Unis, sur la résistance de l'économie, mais aussi sur un regain d'inflation, un assouplissement monétaire modeste et des pressions haussières sur les taux d'intérêt longs. Ces mesures ne sont, en outre, qu'une des explications de la reprise poussive, à un rythme inférieur au potentiel, que connaîtrait la zone euro.

Aux Etats-Unis, ces orientations politiques devraient être, dans leur ensemble, favorables à la croissance (1,9%). Si l'effet positif attendu d'une politique budgétaire agressive et de la déréglementation excède l'impact négatif des droits de douane et des restrictions en matière d'immigration, les retombées sur l'économie ne seront pas immédiates.

Dans la zone euro, la croissance serait modérée (1%), l'économie évoluant à un rythme toujours inférieur au potentiel et à celui dont profiteront les États-Unis. Si le redressement de la consommation des ménages augure d'une croissance un peu plus soutenue, les dernières informations sur l'investissement ne présagent pas d'une accélération marquée. La baisse de l'inflation permettant une hausse du pouvoir d'achat, mais aussi une reconstitution de la richesse réelle impliquant un moindre effort d'épargne, accompagnée de taux d'intérêt plus bas aideront à restaurer le pouvoir d'achat immobilier.

En France, sous l'hypothèse d'une loi de finances 2025 adoptée en début d'année (probablement à la fin du premier trimestre) et d'un redressement moindre des finances publiques que prévu dans le projet de loi de finances de l'ex-gouvernement Barnier, la croissance diminuerait à 0,8%. L'activité serait en effet freinée, surtout en début d'année, par l'incertitude sur le plan politique national mais aussi sur le plan des politiques commerciales à l'échelle internationale. Les ménages et les entreprises adopteraient ainsi des comportements plus attentistes en matière de consommation, d'investissement et d'embauche. Enfin, comme annoncé, les modalités de traitement du déficit public seront un indicateur de la croissance du pays.

Au niveau des marchés financiers, on peut s'attendre à un assouplissement modéré des banques centrales permettant de maintenir une inflation autour des 2% et concourant à dessiner un scénario de remontée des taux longs favorable aux marchés.

Enfin, du côté de la parité euro/dollar, le cours actuel du dollar semblant très largement intégrer le renforcement de son attrait en termes de rendement, un scénario de maintien de sa valeur proche de ses points hauts récents semble à privilégier.

En résumé, bien que des signes de reprise soient présents, la France et l'Europe devront naviguer prudemment en 2025, en tenant compte des incertitudes politiques et économiques persistantes.



FAITS MARQUANTS 2024 & PROJETS 2025

Le Projet d'entreprise 2021-2030



Lancé fin 2021, le Projet d'Entreprise Façonneur d'Avenir, participatif et collaboratif, a été construit en interrogeant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs et nos élus. Les orientations stratégiques de ce Projet se sont appuyées sur 4 ambitions :



LA BANQUE DE LA FAMILLE

La famille au sens large, quelle que soit sa configuration, reste le modèle au sein duquel se construisent les projets. L'enjeu : être le partenaire de confiance de chacun de ses membres, à chaque étape de leur vie personnelle ou professionnelle.



LA BANQUE DU CONSEIL

En tant que banque coopérative implantée sur son territoire, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conjugue une multiplicité d'expertises. Fédérés, réorganisés, amplifiés, ces savoir-faire sont la clé pour accompagner et anticiper les besoins de nos clients. La crise sanitaire a fait bouger les lignes.



LA BANQUE DU TERRITOIRE

La synergie Caisse locale/Agence est une particularité et une force du Crédit Agricole. La combinaison de ces deux expériences garantit la détection des projets à fort impact pour le territoire. C'est l'assurance d'être présent au quotidien pour soutenir les entrepreneurs en se dotant de moyens financiers conséquents pour investir en faveur des projets d'avenir au plus proche du terrain.



L'ENTREPRISE EXEMPLAIRE

Entreprise responsable à tous les niveaux, employeur de 1 764 femmes et hommes, la Caisse régionale se mobilise à la fois pour le bien-être de ses équipes et pour la

préservation de l'environnement. Avec une clé déterminante, l'audace, qui permet à chaque salarié de contribuer à l'évolution de son entreprise pour le bien de ses clients et de son territoire.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux de la Caisse régionale dans sa politique générale et son projet d'Entreprise : Façonner l'avenir grâce à un plan d'actions concret et impactant.

En 2024, nous arrivons à la fin du premier cycle pendant lequel ces 4 ambitions ont donné vie à des actions concrètes et déterminées comme :

1. La banque de la Famille : en formant 100% des collaborateurs au nouveau modèle relationnel autour de la notion de famille, en renforçant la connaissance de nos clients et la personnalisation de nos offres via des outils innovants et structurants, en simplifiant les parcours clients et en créant une démarche adaptée à la filière patrimoniale
2. La banque du Conseil en créant et en déployant une organisation adaptée à chaque filière, en proposant une démarche d'excellence dans le conseil omnicanal, en accompagnant nos clients sur les enjeux climatiques via des journées dédiées, et surtout en assurant une expertise de proximité sur l'ensemble des besoins clients
3. La banque du Territoire en investissant 100M€ de fonds propres sur le territoire et en repensant notre modèle de proximité. En renforçant notre modèle coopératif via les pactes territoriaux et l'élaboration de projets concrets sur l'ensemble du territoire, à l'instar des conventions signées sur les filières d'enseignements, la mise en place d'un incubateur de projets au sein du Village by CA et en continuant de soutenir les actions locales via la fondation Agir. Enfin, en poursuivant son plan de modernisation et de rénovation de ses agences.
4. L'entreprise Exemplaire En se dotant, pour donner suite à la validation de sa politique RSE, d'un pôle dédié à la finance durable, et en continuant à agir dans notre démarche de sobriété énergétique. En continuant à privilégier l'humain dans sa culture managériale et en dotant ses collaborateurs de vélos électriques dans le cadre de leurs déplacements privés et professionnels.

Le Village by CACB

En 2024, le Village by CA Champagne Bourgogne a confirmé son rôle stratégique en tant qu'accélérateur d'innovation et de croissance, en alignement avec la vision de la Caisse Régionale. Voici les principales réalisations qui ont marqué l'année :

- Un lieu de rencontres et d'événements majeurs :
 - ✓ 200 événements organisés, positionnant le Village comme un hub incontournable pour les échanges professionnels et l'innovation.
 - ✓ Plus de 10 000 visiteurs accueillis, témoignant de l'attractivité de cet écosystème.
- Accompagnement et développement des talents :
 - ✓ 15 startups accompagnées, bénéficiant d'un écosystème propice à leur développement.
 - ✓ 11 Masterclass organisées, axées sur des thématiques comme la transformation numérique, la posture du dirigeant, l'accélération du business.

- Un réseau renforcé :
 - ✓ 29 partenaires engagés, contribuant activement à la création de valeur pour les startups et le territoire.
 - ✓ Organisation du concours "Talents d'Innovation", ayant attiré 80 candidatures présentant une innovation en Champagne Bourgogne, 10 Lauréats récompensés issus du secteur agricole/viticole, artisanat, commerce, entreprises, association.

Le Village by CA est non seulement un levier stratégique pour la Caisse Régionale, mais également un acteur clé dans l'accompagnement des transitions économiques et environnementales.

Avec ces initiatives, nous consolidons notre position de référence dans le soutien à l'innovation, renforçant ainsi notre impact sur le territoire et notre capacité à répondre aux enjeux futurs.

Des travaux immobiliers significatifs

L'activité 2024 a porté essentiellement sur 2 thématiques :

- ✓ La poursuite du programme de rénovation agences dans le cadre du projet « Agence by CA » qui vise à horizon fin 2025 / début 2026 la rénovation totale du parc immobilier agences.
- ✓ L'adaptation de l'organisation dans le cadre du rapprochement des services Immobilier / Sécurité et Moyens Généraux Archives pour une meilleure coordination et efficience à destination des collaborateurs et clients.

Programme de Rénovation Agence By CACB :

Avec ce programme d'envergure, CACB veut dynamiser son image sur le territoire et rendre ses agences attractives pour tous (clients, prospects et salariés) avec des espaces pratiques et conviviaux. Le tout en respectant les meilleurs standards de normes environnementales.

Depuis le lancement du programme en 2018, le rythme d'agences rénovées s'est accéléré avec 27 livraisons en 2024 (25 en 2023), portant à 93 le nombre total au 31 décembre 2024.

Des chantiers emblématiques ont été réalisés, comme la relocalisation de l'agence Dijon Davout sur le site administratif de Dijon ou le lancement du chantier de l'agence de Langres sur l'ancien site administratif de la Haute Marne.

Ce programme à rythme soutenu se réalise en minimisant les impacts clientèle ou collaborateurs en fonction des contraintes locales ou ampleur des travaux.

Notre objectif pour 2025 est de maintenir le rythme de livraison et avoir lancé tous les derniers chantiers à livraison prévisionnelle 2026.

Sécurité des biens et des personnes :

En lien direct avec le programme Agences by CA, l'année 2024 s'est caractérisée par une très forte sollicitation du pôle Sécurité, chaque chantier intégrant une mise à niveau ou amélioration des systèmes de sécurité tant logistiques que matériels.

Projet Métamorphose du site administratif de Dijon :

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a lancé un projet de transformation de son site de Dijon, dénommé Métamorphose, qui vise à repenser l'intégration du site dans l'écosystème local et répondre aux évolutions des attentes clients et collaborateurs. À la suite d'un appel à projet nous avons retenu une des différentes propositions de cabinets d'architecture que nous avons reçues. Les études seront poursuivies au cours du premier semestre 2025 et les travaux pourraient démarrer au cours du second semestre 2025.

Les ressources Humaines

En 2024, plusieurs évènements ont rythmé l'année en matière de Ressources Humaines :

La Caisse régionale et les partenaires sociaux ont signé un **nouvel accord sur la Qualité de Vie au Travail** : par ce nouvel accord, la Caisse régionale affiche sa volonté de promouvoir la Qualité de Vie au Travail dans l'entreprise en intégrant des actions durables et concrètes dans ce domaine afin de proposer à ses salariés un environnement de travail toujours plus motivant, bienveillant et attractif.

Comme l'accord fondateur de 2018, cet accord s'articule autour des 5 thématiques suivantes : le sens au travail, les relations de travail, l'environnement de travail, les conditions de travail, l'articulation vie professionnelle – vie personnelle.

L'accord prévoit également un dispositif de fin de carrière plus favorable et l'intégration de notre dispositif relatif aux incivilités.

Par ailleurs, pour la 2^e année consécutive, **nous avons organisé une « Happy Week - Bien dans ton job, Bien dans ta vie »** au cours de la semaine nationale de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail en juin.

Au cours de cette semaine, de nombreuses animations ont été proposées aux salariés : « Summer coffee », un petit déjeuner offert aux salariés sur les sites et en agence, un menu « nouvelle vague » aux restaurants d'entreprise de Dijon et Troyes, des vidéos d'éveil musculaire réalisées par Sacha CULTRU, athlète accompagné par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ou encore un webinaire sur notre régime de prévoyance et retraite animé par Agrica, mais aussi des masseurs venus prendre soin du dos de nos salariés, etc.

Pour la 1^{ère} fois en octobre, nous avons organisé en partenariat avec Medicalib des **ateliers de prévention contre le cancer du sein** sur les 3 sites administratifs, ainsi qu'un webinaire à destination de l'ensemble des salariés.

Cette animation a été complétée par un **webinaire sur la santé masculine dans le cadre de novembre bleu**.

Un **nouvel accord sur le droit à la déconnexion** a également été signé avec les 4 organisations syndicales. Cet accord réaffirme qu'un « droit à la déconnexion » est reconnu à l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale, quelle que soit l'organisation du travail dans laquelle il exerce ses fonctions, y compris dans le cadre du travail à distance.

En 2024, **nous avons également lancé une nouvelle démarche en lien avec l'amélioration de la qualité de vie au travail via l'analyse de l'absentéisme au sein de l'entreprise avec** l'appui d'un cabinet spécialisé.

C'est la première fois que la Caisse régionale engage ce type de démarche, signe de l'engagement que nous portons à l'amélioration continue des conditions de travail de nos salariés.

Enfin, depuis fin 2023-début 2024, **nous avons mis une nouvelle ligne d'assistance psychologique** qui permet à tous les salariés de contacter anonymement et gratuitement des psychologues 24h/24 & 7j7.

En matière de recrutement, comme en 2023, deux sessions de « Job dating » ont été organisées, à Dijon et à Troyes, à destination des jeunes. Cette formule de recrutement a pour objectif de casser les codes des entretiens habituels, souvent source de stress et de

rencontrer des recruteurs dans une ambiance conviviale. Le concept a de nouveau séduit puisque près de 100 candidats et 10 entreprises partenaires se sont déplacés.

Notre engagement mutualiste

L'année 2024 a été une année forte pour le rayonnement mutualiste du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, montrant que nos valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité restent résolument modernes au travers des pactes territoriaux, mais également à travers sa fondation et son soutien à l'association point-passarelle.

Après avoir fêté son 10ème anniversaire en 2023, la **Fondation d'entreprise AGIR en Champagne-Bourgogne** a continué d'affirmer son utilité pour notre territoire. Elle a poursuivi son accompagnement financier auprès des acteurs engagés du territoire. Ainsi, 122 projets associatifs détectés par les Caisses locales ont été accompagnés en 2024 pour près de 326 000 €, et une dizaine de partenariat avec des établissements scolaires ont été conclu pour un montant avoisinant 250 000 €.

Au mois de novembre 2024, dans le cadre des « Semaines du Sociétariat », des sociétaires, clients, élus des Caisses locales et collaborateurs du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne se sont engagés pour une marche connectée au profit du don du sang : des petits pas pour un grand don !

Ainsi, du 16 au 30 novembre 2024, ce sont plus de 65 millions de pas qui ont été réalisés, représentant 45 958 km parcourus. Ce challenge connecté a permis le versement de 6 000 € aux unions départementales des donneurs de sang bénévoles.

Autre engagement fort, en soutenant l'association **Point Passerelle Champagne-Bourgogne** depuis 2008, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne permet aux 7 conseillers issus du réseau bancaire du Crédit Agricole et aux 20 bénévoles, anciens salariés ou administrateurs de Caisse locale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, d'accompagner aussi bien sur le plan humain qu'économique, les personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un événement de vie (chômage, divorce, maladie...).

Ainsi, 877 nouveaux bénéficiaires ont pu être accompagnés et suivis en 2024 grâce à « Point Passerelle Champagne-Bourgogne », soit plus de 9800 personnes depuis 17 ans. Depuis 2008, en moyenne, 7 bénéficiaires sur 10 retrouvent une situation stable.

Les Points Passerelle de notre Caisse régionale ont continué à proposer des ateliers pédagogiques budgétaires, à destination de jeunes de 16 à 26 ans, et des adultes en insertion professionnelle permettant d'apprendre à gérer un budget d'une manière ludique et pédagogique. En 2024, 2 785 personnes ont été formées à la gestion de leur budget au cours des 259 ateliers budgétaires proposés, et plus de 10 800 personnes depuis sa création.

Les projets 2025

L'année 2025 sera l'année du lancement de la saison 2 de notre projet d'entreprise à 10 ans, elle viendra concrétiser toutes les actions déployées depuis son lancement en 2021 et viendra compléter les grands chantiers nécessaires à la réussite du projet. Dans le cadre de ces transformations, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne continuera plus que jamais de placer l'Humain au cœur de ses actions et de se positionner comme l'acteur majeur du territoire, engagé, responsable et proche de ses clients.

En 2025, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sera résolument Façonneur d'Avenir !



ACTIVITE DE L'ANNEE 2024

Dans un environnement toujours contraint suite à la hausse brutale des taux d'intérêt en 2022 et 2023, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a poursuivi l'accompagnement de ses clients et s'est affirmé comme un acteur majeur de la relance économique au service de ses clients et de son territoire. L'activité de l'année 2024 est restée soutenue et a été portée principalement, sur la collecte, par les dépôts à terme, par l'assurance-vie et les valeurs mobilières et sur les crédits par l'équipement. Ainsi, malgré une baisse de la production de nouveaux crédits Habitat, l'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 2,15% pour atteindre 36,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 21 628 nouveaux clients en brut et 394 en net à fin 2024. La performance en conquête nette est notamment liée à la baisse de l'activité habitat.

La Collecte

La **Collecte Globale progresse de 2,7%** et atteint un encours de 21,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire composée principalement des Comptes ordinaires de la clientèle (DAV) et des Dépôts à terme (DAT), est en hausse de +4,3%, sous l'effet de la forte progression des DAT (+28,4%) qui compense une baisse des encours de DAV (-2,8%).
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 7,88 milliards d'euros d'encours, est en légère baisse de -0,2% en raison de d'une décollecte sur l'épargne logement -9,7%.
- L'activité de l'Assurance Vie présente une évolution favorable de +4,6%.
- Les Valeurs mobilières, composées des OPCVM, des Actions, des Obligations mais aussi de l'Epargne salariale et des Parts sociales, enregistrent une hausse de +3,9%, malgré une baisse de l'indice CAC 40 (-2,15%). Les OPCVM, +15,0%, les obligations, +4,3% et l'épargne salariale +8,1% tirent l'encours à la hausse.

	En M€	122023	122024	Variations
Collecte Globale	21 312	21 883	2,68%	
Collecte monétaire	6 113	6 377	4,32%	
Epargne bancaire	7 902	7 887	-0,19%	
Assurance Vie	5 529	5 781	4,56%	
Valeurs mobilières	1 769	1 838	3,91%	

Les Crédits

Les encours de Crédits s'élèvent à 14,2 milliards d'euros, en progression de +1,4% par rapport au 31 décembre 2023.

Cette progression résulte, avant tout, des crédits d'équipement (+2,2%), tirée par les marchés agri et entreprises, et des crédits à la clientèle financière (+23,7%). Enfin, malgré une baisse de la production des crédits habitats (-23,4%), il convient de noter une belle résilience de notre encours Habitat qui se maintient à 7,5 Mds €.

Les principales tendances sont les suivantes :

	en M€	122023	122024	Variation
Total Crédit		14 002	14 192	1,4%
Habitat		7 551,5	7 548,8	0,0%
Trésorerie		1 225,0	1 221,9	-0,2%
Equipement		4 757,5	4 859,8	2,2%
Autres Crédits		3,9	3,6	-9,5%
Comptes Ordinaires		44,1	48,7	10,3%
Clientèle financière		360,2	445,4	23,7%
Créances rattachées et accessoires		60,2	63,6	5,8%

N.B. : Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits amortissables, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 1,9 milliards d'euros. Elles sont en baisse de -14,2% sous l'effet, notamment, d'un contexte très défavorable sur le marché de l'habitat (-23,4%). Les réalisations 2024 se répartissent comme suit :

- 966 Millions d'euros de crédits d'Equipement
- 761 Millions d'euros de crédits Habitat
- 176 Millions d'euros de crédits à la Consommation

	en M€	122023	122024	Variation
Total Crédit		14 002	14 192	1,4%
Crédits sains - Stage 1		12 201	12 139	-0,5%
Crédits dégradés et sensibles - Stage 2		1 531	1 772	15,7%
Crédits douteux - Stage 3		270	281	4,1%

La Vente de Services

L'année 2024 est marquée par de belles performances en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

De l'Assurance :

- Le produit Garantie Obsèques affiche une progression de 3 025 contrats
- Les assurances Auto et Multirisques Habitation augmentent de près de 1 500 contrats
- Les assurances Agri et Pro évoluent également de près de 1 500 contrats
- L'assurance Plein Droit progresse de plus de 600 contrats
- Et la garantie Santé affiche une belle progression de plus de 1 200 contrats ;

Et des Services au quotidien :

- Les offres groupées de service (Compte-Services, Compte à Composer et Ma Banque au Quotidien) auprès des particuliers affichent une progression nette de 2 631 contrats
- Les offres groupées de service auprès des professionnels et auprès des agriculteurs évoluent de 725 contrats
- Le stock de cartes progresse de près de 6 700 contrats.



PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2024

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes individuels en note 1.3 « Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2024 ».

A – LE RESULTAT

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le Produit Net Bancaire s'établit à 362,9M€, en progression de +1,2%.

PNB selon la norme comptable des soldes intermédiaires de gestion

	En M€	122024	122023	Variation en valeur	Variation en %
PRODUIT NET BANCAIRE		362,95	358,62	4,33	+1,2%
Intérêts et produits assimilés		529,25	453,34	75,91	+16,7%
Intérêts et charges assimilées		-401,66	-328,00	-73,66	+22,5%
Revenus des titres à revenu variable		72,42	58,34	14,08	+24,1%
Commissions Produits		215,35	219,94	-4,59	-2,1%
Commissions Charges		-60,07	-58,59	-1,48	+2,5%
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation		0,49	0,47	0,02	+3,3%
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement		5,52	4,49	1,04	+23,1%
Autres produits d'exploitation bancaire		2,63	9,13	-6,49	-71,1%
Autres charges d'exploitation bancaire		-0,98	-0,50	-0,48	+95,5%

PNB par marges

	En M€	122024	122023	Variation en valeur	Variation en %
Produit Net Bancaire		362,95	358,62	4,33	1,2%
Marge d'Intermédiation		106,55	123,38	-16,83	-13,6%
Marge sur Prestations & Services		172,04	167,46	4,58	+2,7%
Marge sur Fds Propres et Diverses		84,37	67,78	16,59	+24,5%

Marge d'Intermédiation Globale

Le contexte d'inversion de la courbe des taux (taux courts plus élevés que les taux longs) est par nature peu favorable à l'activité de transformation ; cela se traduit pour le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne par une Marge d'Intermédiation Globale en baisse (-13,6%) s'établissant à 106,5M€.

Les **intérêts de crédit** augmentent de +49,2M€ par l'effet de la hausse des taux et malgré une baisse de la production des nouveaux crédits Habitat (-23,4%). Le **coût de la collecte monétaire et bancaire** augmente de +54,8M€ en raison essentiellement de l'augmentation des encours de DAT (+28,4%) conjugué à des taux de rémunération sur les produits d'épargne réglementé plus élevés que les taux de marché. Les commissions de collecte se dégradent ainsi de -9,8M€.

En conséquence, l'effet ciseau est en augmentation de +4,2M€ contre décembre 2023.

Les charges, en termes de **Marge sur trésorerie** se dégradent de -8,6M€ par rapport à 2023, en raison notamment de la hausse de notre coût de refinancement +18,8M€, (principalement sur les emprunts en blanc) compensée par les gains sur nos swaps de couverture +10,2M€ et le produit des placements monétaires à termes (+15,0M€). A noter également une progression des charges sur avances globales de +17,0M€ qui pèse sur la MIG.

Le produit des **opérations interbancaires de trésorerie** est en augmentation +12,0M€ par la hausse de la rémunération de notre compte courant chez CACIB +1,6M€ malgré une baisse de la liquidité en cette fin d'année, par une augmentation des intérêts sur RAT CACIB de +3,3M€, par nos dépôts de garantie reçus de nos swaps gagnants +4,6M€ et +2,3M€ de charges en moins sur le swap de couverture de STT suite à la liquidation du programme 2019 en début d'année.

La baisse de rémunération du compte CASH LCR (-7,6M€) est impactée par l'effet taux et est partiellement compensée par le PNB Fond Propre compte tenu d'un arbitrage sur notre portefeuille d'investissement.

Nos opérations de couvertures micro essentiellement sur les collectivités publiques nous ramènent un revenu en augmentation de +0,4M€ comparé à 2023.

Enfin, une reprise de provision de 1,4M€ sur Epargne Logement fini de soutenir la MIG.

Marge sur Prestations et Services

Le total des commissions sur prestations et services (tarifications, ventes de services et assurances) s'établit à 172,0M€, +2,7%.

Le **PNB Collecte** augmente de 4,3M€ (+18,3%) :

- L'assurance vie augmente de 4,0M€ (+20,1%) dont 1,5M€ par l'effet d'un rattrapage touché en 2024 relatifs aux exercices 2023. Hors ces effets de rattrapage, les commissions de gestion augmentent de +2,7M€ par rapport à 2023.
- Le PNB opérations sur titres sont en hausse +0,3M€ (+8%) par rapport à 2023.

Le **PNB sur Opérations Bancaires** augmente de +2,1M€ (+3,1%) :

- Ce segment est globalement tiré par les cartes qui augmentent de +1,0M€ (+4,2%), les commissions interbancaires qui progressent +0,5M€ par rapport à 2023. Ces hausses sont modérées par le recul des frais de dysfonctionnement pour -0,4M€ (-4,2%).

Le **PNB Assurances** (hors vie) est en recul de -2,6M€ (-3,7%) :

- Le PNB ADE est en augmentation de +0,2M€ (+0,8%), malgré un ajustement sur exercice N-1 en baisse de -1,1M€ (boni/mali sur le report de commissions et ajustement sur réédition de compte).
- Les assurances Cautions sont en baisse de 0,5M€ (-26,6%) par un effet de base à la suite de la perception en 2023 de 2 années de rétrocession de commissions sur les prêts 2001 et 2002 (0,4M€).
- Le PNB IARD est en baisse de -2,5M€ (-9,2%) compte tenu d'un ajustement sur exercice N-1 en baisse de -2,2M€ (boni/mali sur le report de commissions).
- L'Assurance-Prévoyance est en progression de +0,2M€ (+3,7%) en accélération sur cette fin d'année démontrant la bonne dynamique commerciale sur ce segment

Autres PNB Commissions

- Les frais de dossiers sur crédits Marché Spécialisés progressent de +0,4M€
- Les commissions banque d'affaires, gestion conseillée et ingénierie M&A augmentent de 0,5M€.

Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses

Cette marge enregistre une forte progression de +16,6M€ (+24,5%) qui se décompose en :

- +18,2M€ au niveau de la **marge sur fonds propres** :
Cette évolution favorable s'explique par l'augmentation des produits liés aux dividendes, +14,2M€, dont +12,1M€ pour les dividendes SAS La Boétie et 2,1M€ de dividendes CADINVEST. Le revenu de nos titres LCR augmente de 4,2M€ (stratégie de gestion des réserves en titres dans un contexte de hausse des taux). Le revenu de nos titres de placement augmente de +0,8M€ : les plus-values constatées lors des cessions sur les fonds Amundi-CA et BFT LCR s'établissent à 6,0M€ en 2024. Le coût des placements des Caisses Locales augmente de 1,0M€.
- -1,6M€ sur les **marges diverses** en majeure partie liée aux conflits « Bons prescrits » et Image chèques gagnés en 2023 et non récurrents.

Les Charges de Fonctionnement Nettes

Elles progressent de +4,3M€, +1,9% en 2024.

	En M€	122024	122023	Variation en valeur	Variation en %
Charges de fonctionnement nettes		226,34	222,07	4,26	+1,9%
Charges de personnel		139,08	131,73	7,35	+5,6%
dont Intéressement		13,64	13,46	0,18	+1,4%
Autres Charges de Fonctionnement Nettes		87,25	90,34	-3,09	-3,4%
Dont Dotation Amortissements et Provisions		11,68	10,33	1,35	+13,0%

Les charges de personnel sont en hausse de +7,35M€ du fait de l'augmentation de la masse salariale.

Les autres frais administratifs reculent de manière significative -3,1M€ malgré une hausse des charges informatiques +1,4M€ démontrant la volonté à continuer d'investir dans les nouvelles technologies et malgré une hausse des frais immobiliers +1,1M€ en lien avec la poursuite du programme de rénovation du parc immobilier de la Caisse régionale. Les frais logistiques sont en légère baisse de -0,1M€ (-1,1%) soutenus par la baisse des frais de déplacement (-0,25M€) et des frais de mission (-0,32M€). Les autres charges d'exploitation baissent de 1,3M€ en raison de la baisse de la subvention des intérêts aux Caisses locales et en raison de l'impact du dispositif de péréquation de la TVA au sein du Groupe Crédit agricole.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,35M€. Nos investissements s'établissent à nouveau à un niveau élevé : 21,9M€ en 2024 comparés pour rappel à 22,7M€ en 2023. Ces investissements s'expliquent par notre programme de modernisation et de rénovation des agences dans le cadre du nouveau concept « Agence by CACB ».

Le Résultat Brut d'Exploitation

Il est la différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes. Ainsi il atteint 136,5 M€ en 2024, en hausse de +0,8%, du fait d'une évolution favorable du Produit Net Bancaire et d'une augmentation maîtrisée des Charges de Fonctionnement Nettes.

Toutefois, la hausse des Charges de Fonctionnement Nettes supérieure étant à celle du Produit Net Bancaire, une dégradation du coefficient d'exploitation est observée passant de 61,9% en 2023 à 62,4% en 2024.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

	En M€	122024	122023	Variation en valeur	Variation en %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		136,62	136,55	0,07	+0,1%
Coût du risque	-29,25	-25,15	-4,09	+16,3%	
RESULTAT D'EXPLOITATION		107,37	111,39	-4,02	-3,6%
Résultat net sur actifs immobilisés	0,59	4,35	-3,76	-86,5%	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		107,96	115,74	-7,78	-6,7%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0			
Impôts sur les bénéfices	-12,74	-14,64	1,90	-13,0%	
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	-3,60	-10,00	6,40	-64,0%	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		91,62	91,10	0,52	+0,6%

Le coût du risque se positionne à -29,25M€ en progression de 4,09M€ par rapport à 2023. Cette situation résulte d'une augmentation de la dotation pour dépréciation des créances saines et dégradées pour -20,2M€ (Reprise de 12,9M€ en 2023 et dotations de 7,4M€ en 2024) compensée par une diminution des dotations pour créances douteuses pour +17,7M€ (dotations 2023 de 36,0M€ et dotations 2024 de 18,2M€). A noter également, une dépréciation sur titres d'investissement à hauteur de -2,0M€ ainsi qu'une reprise de provisions pour risques opérationnels de +0,8M€.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus puisque le taux de couverture des créances douteuses en capital, avec intégration des créances titrisées, est stable : il s'établit à 55,10%, contre 55,11% en 2023.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits, avec intégration des créances titrisées, est en légère augmentation : il s'établit à 1,85%, contre 1,79% en 2023.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains et dégradés est en hausse, de +7,4M€, passant de 137,9M€ en 2023 à 145,3 M€ en raison d'un nouvel modèle sur l'approche risque filière.

Les revenus sur Actifs Immobilisés sont en baisse de -3,8M€ par rapport à 2023 qui avait connu des réévaluations multiples : CACPME2 (+0,8M€), CREINVEST (+0,2M€), SACAM International (+4,0M€). En 2024, les bonnes nouvelles (réévaluations de SACAM International pour 2,9M€ et plus-value constatée lors de la réduction de capital de CACPME1 de 0,8M€) ont été compensées par la dépréciation des titres de CREINVEST de 0,6M€, du Village by CACB pour 1,5M€, de CACB Immobilier pour 0,4M€, de CA Innovation & Territoires pour 0,1M€ ainsi que par la fermeture de quelques agences pour 0,3M€.

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation d'un montant de -3,5M€ durant l'exercice.

Le Résultat net, après imputation de l'impôt sur les bénéfices pour **-12,7M€**, intégrant la réallocation d'impôt issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, s'établit à **91,6M€**, en progression de +0,6% par rapport à 2023.



Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 21 février 2025 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2024 : 91.618.870,41 €

Rémunération des parts sociales :	2.461.175,88 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.072.160,14 €
Affectation à la Réserve légale :	60.814.150,79 €
Affectation à la réserve facultative :	20.271.383,60 €

B – LE BILAN

Au 31 décembre 2024, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 19.115 M€, en progression de 5,22% par rapport à 2023.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
TOTAL ACTIF	19 115	18 167	948	+5,2%
opérations interbancaires & assimilées	495	255	240	+94,0%
opérations internes au Crédit Agricole	2 229	1 819	411	+22,6%
opérations avec la clientèle	13 963	13 801	162	+1,2%
opérations sur titres	725	583	142	+24,3%
valeurs immobilisées	1 443	1 400	43	+3,1%
comptes de régularisation et actifs divers	261	310	-49	-15,8%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 277 M€ à fin 2024. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 218 M€, en progression de 80 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. L'augmentation de 411 M€ est principalement due à la hausse des placements monétaires à terme pour 559 M€ et à la baisse des avances dépôts pour 153 M€ (liée aux réserves cash LCR – 186 M€).

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 13.963 M€, en augmentation de 1,2% et représentent 73% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 14.126 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 163 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits d'équipement (+106 M€, +2,3% en net), par les crédits à la clientèle financière (+80 M€, +22,7% en net), tandis que les crédits à l'habitat diminuent de 29 M€ (-0,4% en net). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en légère diminution : il s'établit à 58,1% à fin 2024 contre 58,6% en 2023 (hors créances titrisées).

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 725 M€ et leur montant bilanciel est en progression de 142 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 56 M€, variation résultant notamment des titres FCT Crédit Habitat 2024 pour +12 M€ et de l'acquisition de titres d'investissement pour 43 M€. L'encours des titres à revenu variable a évolué de +86 M€, en lien avec nos investissements en fonds LCR.

Les valeurs immobilisées représentent 1.443 M€, comprenant 1.330 M€ de titres de participation et autres titres à long terme et 113 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de 32 M€ en brut, suite notamment aux souscriptions de titres de participation dans différentes sociétés, notamment FGVB pour 21 M€ et Sacam Transition Energie pour 8,7 M€. L'encours des titres SAS Rue de la Boétie est stable du fait d'un remboursement d'avance de 29,9 M€ et d'une augmentation de capital de 28,7 M€. Les dépréciations sur titres ont varié de - 1,5 M€, en lien avec la reprise de provision pour dépréciation des titres Sacam International de 2,9 M€ (revalorisation de CA Italia). Les évolutions liées aux titres immobilisés sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ». Les investissements corporels et incorporels évoluent de 17 M€ en brut et de 10 M€ en net, sous l'effet notamment d'importants investissements dans nos agences.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
TOTAL PASSIF	19 115	18 167	948	+5,2%
opérations interbancaires & assimilées	169	52	116	+221,8%
opérations internes au Crédit Agricole	9 452	8 926	526	+5,9%
opérations avec la clientèle	6 408	6 131	277	+4,5%
dettes représentées par un titre	0	0	0	+0,0%
comptes de régularisation et passifs divers	380	446	-66	-14,9%
provisions & dettes subordonnées	395	384	11	+2,8%
fonds pour risques bancaires généraux	104	100	4	+3,5%
capitaux propres	2 207	2 126	81	+3,8%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 9.452 M€, est en augmentation de 526 M€ et représente un peu moins de 50% du passif total. Cette variation résulte principalement de l'évolution négative des avances miroir de l'épargne réglementée pour 127 M€ et de l'augmentation des avances et emprunts souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale pour 663 M€. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont explicités en note 1.2 de l'annexe aux comptes individuels.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent de 277 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent sensiblement (-113 M€), ainsi que l'encours des comptes et dépôts à terme (+411 M€).

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. La diminution de ce poste est principalement due aux appels de marge sur swap de taux en évolution de -95 M€.

Les provisions et dettes subordonnées de 395 M€ augmentent de 11 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 176 M€ contre 168 M€ en 2023. Cette variation positive des provisions passif est principalement liée aux éléments suivants : augmentation de la provision pour risques sur crédits et engagements de garantie ou de financement sains et dégradés de 7 M€, augmentation des provisions pour engagements de garantie douteux de 3 M€, augmentation globale de 2 M€ de l'ensemble des provisions pour litiges et divers risques et charges, diminution de la provision Epargne Logement de 1 M€ et diminution des provisions pour opérationnels de presque 2 M€. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 219 M€ augmente de 2 M€, du fait de l'augmentation des comptes courants bloqués des Caisses Locales.

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation de 3,5 M€ durant l'exercice 2024.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 81 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2023. Les réserves atteignent ainsi 1.764 M€ à fin décembre 2024 contre 1.684 M€ en 2023. Le résultat de l'exercice de 91,6 M€ est stable (évolution de 0,5 M€).

C – HORS BILAN

en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
ENGAGEMENTS DONNES	1 850	1 939	-89	-4,6%
Engagements de financement	1 424	1 511	-87	-5,7%
Engagements de garantie	425	427	-2	-0,5%
Engagements sur titres	0	1	0	-32,8%
ENGAGEMENTS RECUS	4 606	4 568	38	+0,8%
Engagements de financement	10	12	-3	-22,4%
Engagements de garantie	4 583	4 552	31	+0,7%
Engagements sur titres	13	4	10	+245,7%



PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du groupe Crédit Agricole est détaillée dans les annexes aux comptes individuels et aux comptes consolidés (note « cadre juridique »).

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 12,1 millions de sociétaires qui élisent plus de 27 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas accessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du groupe Crédit Agricole

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

CAISSES RÉGIONALES

12,1 M de sociétaires détenant les parts sociales des
2 383 Caisses locales

39 Caisses régionales détenant ensemble la majorité du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A. via la **SAS Rue La Boétie**¹

→ détiennent 100% de SACAM Mutualisation
 ← détiennent 25% des Caisses régionales
 ↔ **Liaison politique** Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA)²

Investisseurs institutionnels

Actionnaires individuels

PUBLIC

Salariés via l'épargne salariale

Autodétenzione

détenant

62,4%



CRÉDIT AGRICOLE
S.A.

détenant

37,6%

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES
 CA Crédit Agricole ASSURANCES
 CA INDOSUEZ
WELLTH MANAGEMENT

Amundi

BANQUES DE PROXIMITÉ
 CA Crédit Agricole ITALIE
 CA Crédit Agricole POLOGNE, UKRAINE, BOSNIE



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS
 CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY
 CA Crédit Agricole LEASING & FACTORING

GRANDES CLIENTÈLES

CA Crédit Agricole
CORPORATE & INVESTMENT BANK
caceis
INVESTISSEMENTS

ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

CA Crédit Agricole GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM
 CA Crédit Agricole CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE
 CA Crédit Agricole IMMOBILIER
 CA Crédit Agricole PAYMENT SERVICES

CA Crédit Agricole TRANSITIONS & ENERGIES
 CA Crédit Agricole SANTÉ & TERRITOIRES
 CA IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT
 BFORI unimedios

1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

Le périmètre de consolidation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 84 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat réalisées en 2020, 2022 et 2024
- de la filiale de capital risque Cadinvest.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (conférez note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2024

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés en note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
Produit Net Bancaire	365,6	358,6	7,0	+1,9%
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-227,5	-221,9	-5,6	+2,5%
Résultat Brut d'Exploitation	138,0	136,6	1,4	+1,0%
Coût du risque	-30,6	-27,0	-3,7	NS
Résultat d'exploitation	107,4	109,7	-2,3	-2,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,3	-0,5	0,3	NS
Résultat Courant Avant Impôts	107,1	109,2	-2,0	-1,9%
Impôts sur les bénéfices	-12,2	-15,1	2,9	-19,0%
Résultat Net	94,9	94,1	0,8	+0,9%

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/24	31/12/23
Résultat net social Caisse Régionale	91,6	91,1
Résultat net social Caisses Locales	8,3	8,1
Résultat net fonds dédiés Sequana et CBR (1)	0,0	1,6
Résultat net FCT CA Habitat	1,6	-1,0
Résultat net Cadinvest	0,9	0,9
Valorisation en juste valeur par résultat	-1,6	-8,8
<i>dont Titres de Participation</i>	-1,5	-5,1
<i>dont Titres de Placement</i>	0,1	-0,8
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	-0,1	-2,9
Impôts différés (2)	2,8	0,5
Dividendes internes	-4,8	-3,1
Soultes des résiliations d'avances globales (3)	-3,9	-4,4
Soultes des résiliations de swaps (4)	-1,8	-2,4
Retraitements FCT CA Habitat	-2,0	4,2
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	3,5	10,0
Inefficacité OIS BOR (5)	-0,3	-1,5
Divers retraitements	0,5	-1,1
Résultat Net Consolidé	94,9	94,1

(1) Les fonds dédiés Sequana et CBR ont été dissous au 31 décembre 2023

(2) Le taux d'impôt sur les sociétés annoncé dans la Loi de Finances pour 2020 publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019 est inchangé (taux de 25,83% en 2023 et au-delà)

(3) Dans certaines conditions, les soultes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances

(4) Dans certaines conditions, les soultes liées aux résiliations de swaps doivent être étalées sur la durée de vie résiduelle des swaps

(5) Inefficacité liée à la distorsion de valorisation entre les éléments couverts du fait de l'utilisation de courbes différentes pour l'évaluation de chaque instrument : les crédits sont valorisés sur une base BOR et les dérivés de couverture sont valorisés sur une base OIS ; l'inefficacité se comptabilise en résultat sur la durée de vie du swap.

B – LE BILAN

ACTIF en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
Caisse, banques centrales	52,3	48,9	3,4	+7,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	253,6	144,5	109,1	+75,5%
Instruments dérivés de couverture	152,8	219,9	(67,2)	-30,5%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 792,3	1 596,0	196,2	+12,3%
Actifs financiers au coût amorti	17 019,2	16 195,3	823,9	+5,1%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2 394,6	1 839,6	555,0	+30,2%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	13 907,0	13 764,3	142,8	+1,0%
<i>Titres de dettes</i>	717,6	591,4	126,2	+21,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(49,5)	(125,1)	75,6	-60,5%
Actifs d'impôts courants et différés	49,7	51,3	(1,6)	-3,0%
Comptes de régularisation et actifs divers	226,0	281,5	(55,5)	-19,7%
Immeubles de placement	1,7	1,4	0,3	+21,8%
Immobilisations corporelles et incorporelles	113,1	105,2	7,8	+7,4%
TOTAL	19 611,1	18 518,8	1 092,3	+5,9%

PASSIF en millions d'euros	31/12/24	31/12/23	variation	variation
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10,0	9,7	0,3	+2,6%
Instruments dérivés de couverture	99,2	74,5	24,7	+33,1%
Passifs financiers au coût amorti	15 988,7	15 078,3	910,4	+6,0%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	9 532,0	8 897,6	634,4	+7,1%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 407,1	6 140,8	266,2	+4,3%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	49,6	39,9	9,7	+24,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés	1,3	1,6	(0,2)	-14,2%
Comptes de régularisation et passifs divers	361,1	439,3	(78,2)	-17,8%
Provisions	44,2	41,6	2,6	+6,3%
Dettes subordonnées				
Capitaux propres part du Groupe	3 106,5	2 873,7	232,8	+8,1%
TOTAL	19 611,1	18 518,8	1 092,3	+5,9%

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

L'actif consolidé évolue en cohérence avec les comptes individuels reflétant la stratégie financière de la Caisse Régionale.

Nos placements financiers à la juste-valeur par résultat évoluent en lien avec nos souscriptions dans la société FGVB, dans des fonds dédiés à la transition énergétique, dans le fonds AMUNDI Crédit Agricole, et la cession des titres BFT LCR.

La valeur de marché de nos swaps « gagnants » baisse de -67,7 M€ pour compenser la hausse de valeur de marché de notre portefeuille de crédits.

Le portefeuille de titres de participations augmente de +196,3 M€ par l'effet de la souscription et de la revalorisation de la SAS La Boétie (+147,9 M€), de la revalorisation de Sacam Mutualisation (+34,5 M€) ainsi que de la souscription dans la SACAM Transition Energie (+8,7 M€).

Les actifs au coût amorti évoluent à l'identique de la norme française (Compte courant, Placements monétaires, Réserves LCR, Encours de Crédit...).

Le passif consolidé se situe à un niveau assez proche de celui des comptes individuels.

Nos swaps « perdants » se sont dévalorisés de 24,7 M€.

Nos refinancements bancaires évoluent en cohérence avec la norme française (+634,4 M€), ainsi que les dettes à la clientèle (+266,2 M€).

Les comptes de régularisation évoluent à la baisse principalement par les dépôts de garantie sur nos opérations de couverture gagnantes (-94,8 M€).

Les provisions varient de +2,6 M€ du fait de l'augmentation des provisions sur engagements de garantie et de la variation des provisions sur risques opérationnels.

Les réserves consolidées augmentent de 75,7 M€ principalement par la réintégration du résultat 2023 après distribution.

Les gains en capitaux propres augmentent de +153,4 M€ par les revalorisations de la SAS la Boétie (+115,5 M€) et de la Sacam Mutualisation (+33,5 M€).

C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	353 739	127 615	86 876
Caisse Locales	7 873	6 889	5 557
Cadinvest	1 763	1 330	939
FCT Habitat CA	2 197	2 197	1 568

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

Données sociales en milliers d'euros

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisse Locales	1 536	0	313 343	0,49%
Cadinvest	24	0	8 988	0,27%

La filiale Cadinvest, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans des entreprises de notre territoire. Son résultat net individuel au 31 décembre 2024 est de +457 milliers d'euros, il est notamment issu de revenus sur titres (+204 milliers d'euros), de plus-values de cessions de titres (+1 483 milliers d'euros), de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers et divers (-415 milliers d'euros) et de dotations nettes de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (-842 milliers d'euros). Sa contribution au résultat consolidé de 939 milliers d'euros, elle tient compte de la revalorisation du portefeuille titres à la juste valeur.



REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

EXERCICE	TAUX D'INTERETS AUX PARTS SOCIALES	DIVIDENDE UNITAIRE DES CCA	MONTANT GLOBAL DES INTERETS AUX PARTS SOCIALES (en milliers d'euros)	MONTANT GLOBAL DES DIVIDENDES DES CCA (en milliers d'euros)
2021	1,90%	3,57	1 508	7 726
2022	2,70%	3,54	2 144	7 661
2023	3,40%	3,71	2 699	8 029

Les intérêts sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.14 de l'annexe aux comptes consolidés.



EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1 330 417 milliers d'euros en valeur nette, créances rattachées incluses. Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels (pourcentage de détention, capital, capitaux propres et résultat notamment).

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

SAS RUE DE LA BOETIE

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient 3,01% dans cette société.

Courant 2024, l'avance réalisée en 2023 d'un montant de 29.922 milliers d'euros a été capitalisée à hauteur de 28.725 milliers d'euros (1.559.429 actions de 18,42 euros, prime d'émission incluse) dans le but de permettre à la SAS Rue la Boétie de procéder à l'acquisition d'actions de la société Crédit Agricole SA.

SAS FINANCIERE DES GRANDS VIGNOBLES DE BOURGOGNE (FGVB)

Cette société créée en 2007, sise 70, avenue Edouard Herriot à Mâcon (71000) a pour objet social principal la prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises agricoles, commerciales, financières, et plus particulièrement l'acquisition de participations dans des domaines viticoles (domaine Jacques Prieur situé en Bourgogne notamment). Son capital social est composé de 300.000 actions de 15,25 euros chacune.

Conjointement avec Crédit Agricole Centre Est, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a accompagné la restructuration patrimoniale viticole de la Famille Bruyère, propriétaire de la société holding FGVB. En juin 2024, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a investi à hauteur de 20.000 milliers d'euros, représentant 26.087 actions soit 8,70% du capital social. Compte tenu des frais d'acquisition de 1.129 milliers d'euros, la valeur de notre participation s'élève à 21.129 milliers d'euros.

SAS SACAM TRANSITION ENERGIE

Cette société holding, sise 48, rue de la Boétie à Paris (75008) a pour objet social principal la prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toute société, en vue notamment d'accompagner la transition énergétique.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de cette société, dans l'objectif d'accompagner la société Crédit Agricole Transitions Energies (CATE) aux côtés de la société Crédit Agricole SA. La souscription s'est élevée à 8.672 milliers d'euros (867.200 actions de 10 euros chacune), représentant 2,17% du capital social.

SAS VILLAGE BY CACB

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a procédé à une réduction de capital de 1.400 milliers d'euros et à une augmentation de capital à hauteur de 1.500 milliers d'euros dans sa filiale détenue à 100%, afin de compenser les pertes passées et de financer les ambitions à venir.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Données sociales

<i>montant en milliers d'euros</i>	2024	2023	2022	2021	2020
Produit net bancaire	362 954	358 620	351 188	330 368	329 146
Résultat brut d'exploitation	136 619	136 548	135 402	126 133	127 702
Coût du risque	-29 248	-25 154	-21 365	-4 479	-21 959
Résultat sur actifs immobilisés	588	4 345	-2 906	-141	-6 925
Dotation/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	-3 602	-10 000	-7 000	-8 000	3 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-12 738	-14 637	-17 129	-25 728	-27 731
Résultat net comptable	91 619	91 102	87 002	87 785	74 087



INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce (décret 2021-211), nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2024 à 218 milliers d'euros contre 1.754 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Ce solde représente 0,28 % des achats réalisés en 2024. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception et dans un délai moyen d'environ 24 jours.

factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					
<i>en milliers d'euros</i>		terme non échu	terme échu		
solde dû au 31/12/2024		total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours
montant total TTC	218	85	83	14	35
					1

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2024 : 663 comptes pour 841.946 euros,
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 17.055 comptes pour 12.836.503 euros.

Charges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39,4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 38 milliers d'euros.

Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

FACTEURS DE RISQUES

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé aux facteurs de risques suivants :

- Risques de crédit et de contrepartie
- Risques financiers
- Risques opérationnels et risques connexes
- Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne évolue
- Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
- Risques liés à la structure du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premiers. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

1.1 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque de crédit de ses clients et de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est couverte par ces

techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (mesurée en exposure at default - EAD) s'élevait à 15 810 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 11 775 millions d'euros, soit 74,48 % sur la clientèle de détail et 4 035 millions d'euros, soit 25,52 %, sur la grande clientèle.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets - RWA) relatifs au risque de crédit auquel est exposé le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne était de 3 989 millions d'euros au 31 décembre 2024. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 284 millions d'euros.

1.2 Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aigues, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élevait à 15.100 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 297 millions d'euros.

1.3 Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2024, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, mesurée en EAD, sur les emprunteurs Corporate Entreprises et Promoteurs Immobiliers (c'est-à-dire hors Administrations Publiques, Banques et Assurances) s'élève à 3 250 millions d'euros (dont 111 millions d'euros en défaut ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 68 millions d'euros).

1.4 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une banque de proximité qui travaille tant avec la clientèle de détail qu'avec la grande clientèle. Au 31/12/2024, la part de la clientèle de détail dans les encours du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne représentait 74,48 % et la part de la grande clientèle représentait 25,42 %.

D'un point de vue d'ensemble, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, mesurée en EAD, sur l'ensemble de sa clientèle se répartit comme suit :

Segment	Catégorie	Encours (EAD - en millions d'euros)	%age EAD
Particuliers	Retail	7 994	50,56%
Agriculteurs	Retail	2 539	16,06%
Professionnels	Retail	1 236	7,82%
Associations	Retail	6	0,04%
Entreprises	Corporate	3 065	19,38%
Professionnels de l'immobilier	Corporate	185	1,17%
Collectivités publiques	Corporate	786	4,97%
EAD total		15 810	100,00%

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé à hauteur de 3 821 millions d'euros sur la filière agro-alimentaire (financement de l'agriculture et de la viticulture, de l'industrie agro-alimentaire et des coopératives agricoles) qui représente 48,90 % de ses expositions hors Particuliers.

1.5 La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La capacité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé à de nombreuses contreparties financières avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2024, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2 530 millions d'euros dont 2 499 millions d'euros en méthode notations internes.

1.6 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré en France

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est principalement exposé au risque-pays sur la France, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est marginalement exposé au risque pays hors France.

En complément, si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'est pas directement exposé au risque pays sur l'Ukraine, elle a cependant une exposition indirecte sur ce pays de 12 millions d'euros par l'intermédiaire de l'un de ses clients. Le risque est couvert en totalité.

1.7 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 2 258 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2. Risques financiers

2.1 Les risques liés au manque de visibilité, à une croissance plus faible, à un assouplissement monétaire seulement modeste ainsi qu'à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque centrale européenne (la "BCE") a violemment remonté ses taux directeurs entre juillet 2022 et septembre 2023 (hausse de 450 points de base, pb, portant le taux de refinancement à 4,50%) tout en menant un resserrement monétaire quantitatif (remboursements des opérations ciblées de refinancement à plus long terme, *Targeted Longer-Term Refinancing Operations*, TLTRO; fin des réinvestissements des tombées de son *Asset Purchase Programme* en juillet 2023 ; baisse progressive des réinvestissements des tombées de son *Pandemic Emergency Purchase Programme* pour y mettre un terme fin 2024).

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé son assouplissement monétaire en juin 2024 en procédant à une première baisse de ses taux directeurs. Début février 2025, la baisse cumulée du taux de refinancement atteint 160 points de base (pb à 2,90%) et celle du taux de dépôt 125 pb (à 2,75%). Après s'être révélée décevante en 2024 (0,7% en moyenne annuelle), la croissance de la zone euro pourrait très légèrement accélérer en 2025 tout en restant poussive. Grâce à la poursuite de la désinflation menant l'inflation à se cible de 2% dans un contexte de croissance médiocre, la BCE pourrait continuer son assouplissement prudent et graduel. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, cet assouplissement pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux Etats-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

A la faveur de l'assouplissement monétaire suivi d'une baisse modérée des taux d'intérêt à plus long terme (Bund, taux souverain allemand à 10 ans), les volumes de crédit se sont certes repris mais restent faibles. Cette reprise médiocre peut s'expliquer par la prudence des emprunteurs que ce soient les ménages ou les entreprises (incertitude, manque de visibilité). En particulier, en France, le maintien du rendement de l'OAT 10 ans à un niveau élevé (élargissement de la prime de risque de la France à l'égard du Bund) a freiné le crédit habitat. Or, tous les facteurs pénalisant la croissance des volumes de crédit demeurent et pourraient être renforcés dans un scénario de risque impliquant une visibilité encore moindre et des pressions haussières sur les taux d'intérêt à long terme.

Au passif, alors qu'ont disparu les financements « bon marché » (tels que les TLTRO), la BCE pourrait poursuivre son assouplissement modéré et prudent, sous réserve que la moindre accommodation monétaire américaine ou la faiblesse jugée inappropriée de l'euro ne vienne pas le contrarier. En cas d'à-coups sur le processus de désinflation, la rémunération de l'épargne réglementée pourrait ne pas baisser (voire se redresser). Les pressions sur les taux d'intérêt à long terme pourraient entraîner des tensions sur les coûts de financement bancaires. Enfin, le maintien de rendements attractifs (offerts par les taux d'intérêt souverains voire les actions) pourrait susciter des arbitrages de la part des clients en faveur de l'épargne hors bilan aux dépens des dépôts à taux réglementés.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait voir ses résultats notamment altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

2.2 Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique des fonds propres

Au 30 septembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, la valeur économique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait positivement affectée à hauteur de 113 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -207 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé (2), la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne baisserait de - 1,67 millions d'euros en année 1, - 4,29 millions d'euros en année 2, - 5,36 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait en hausse de + 1,68 millions d'euros en année 1, + 4,33 millions d'euros en année 2, et + 5,42 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement -2,33 millions d'euros, -6,56 millions d'euros et -9,23 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de +2,36 millions d'euros, +6,66 millions d'euros et +9,39 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

Les résultats du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France

pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

2.3 L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

2.4 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut être fluctuant et incertain. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs, et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne affichait :

- Des réserves globales de liquidité de 1 088 millions d'euros (dont 637 millions d'euros de titres de très haute qualité) pouvant être apportées immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs
- Un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 116,98% (LCR moyen à fin 2024) supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

- Un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) supérieur au plancher réglementaire.

2.5 Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** est défini à l'article 4 du CRR comme le risque découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique.

Le risque lié aux TIC (Technologie de l'Information et Communication) et le risque lié à l'externalisation sont des risques opérationnels.

Sur la période allant de 2022 à 2024, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 13 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente également 14 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 60 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4 %), la fraude interne (2 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 446 M€ au 31 décembre 2024.

	Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes
Exposition en % (pertes & provisions)	2%	60%	4%	14%	4%	13%	3%
Montant RO pur brut (k€)	86	3 261	202	743	241	701	183

3.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2024, le montant de la fraude avérée, incluant le risque frontière crédit pour le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 1 266 k€ après récupérations, en baisse de 11 % par rapport à l'année 2023 (-161 k€).

Hors dossiers exceptionnels, les risques de fraudes sont concentrés sur la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), qui représente 57% des montants enregistrés en fraude externe sur 2024 et la fraude identitaire et documentaire avec un poids de 26%.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

3.2 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités

réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2022 à 2024, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles totales.

3.3 Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de

Champagne-Bourgogne utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2024, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a une exigence de fonds propres prudentiels de 35,7 M€, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 35,13 M€ en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 0,57 M€ en méthodologie standard (TSA).

3.4 Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposée à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et géré par l'unité Conformité LAB Fraude (CLF) de la Caisse Régionale de

Champagne-Bourgogne qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

3.5 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne dispose de moyens de défense importants la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires.

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 823 K€, contre 1,22 M€ au 31 décembre 2023.

4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne évolue

4.1 Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La reprise post-Covid a permis une synchronisation des fluctuations de l'inflation et de la croissance ainsi que des mouvements de taux d'intérêt des banques centrales. Des divergences croissantes sont néanmoins apparues entre l'économie américaine, robuste au-delà des attentes, et les économies d'Europe occidentale qui ne se redressent que péniblement après avoir stagné en 2023. Ces tendances divergentes pourraient être exacerbées par l'administration Trump.
- Le programme économique de D. Trump suggère, aux Etats-Unis, une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration). Si ce scénario reste conditionné par l'ampleur et le calendrier des mesures, il est néanmoins porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux Etats-Unis, susceptibles de contraindre l'assouplissement monétaire du reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à

l'attentisme donc à l'épargne et préjudiciable à la consommation, à l'investissement, à la croissance.

- Plus globalement, les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, ou encore les tensions sino-américaines, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, et en conséquence sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont mis clairement en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Les conditions climatiques peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement et perturber le commerce mondial. Des événements climatiques tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile, peuvent entraîner de nouvelles tensions sur les prix.
- Enfin, plus spécifiquement, les évolutions politiques en France sont susceptibles d'entraîner un nouvel écartement et une certaine volatilité du spread du taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) vis-à-vis du Bund allemand (obligation souveraine allemande) donc des taux d'intérêt français plus élevés. Les incertitudes politiques peuvent également occasionner un certain attentisme des acteurs économiques, ce qui freinerait l'activité.

Des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier les assouplissements monétaires déjà entrepris ou anticipés des banques centrales, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés et amputer le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises se redressent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. La persistance de taux élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 31 décembre 2024, les expositions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne aux secteurs considérés comme « sensibles » à l'inflation et à des taux d'intérêts élevés sont les suivantes :

- L'immobilier (hors crédit habitat) avec 1 208 millions d'euros en EAD (Exposure at Default) dont 1,45 % en défaut,
- La distribution et les biens de consommation avec 378 millions d'euros en EAD dont 6,68 % en défaut
- Le BTP avec 171 millions d'euros en EAD dont 4,16 % en défaut
- L'automobile avec 163 millions d'euros en EAD dont 1,23 % en défaut

4.2 Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne les plus exposées au risque de marché
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a recours. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement des incertitudes économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe
- En France, l'incertitude politique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur le souverain français (OAT+CADES+UNEDIC) est de 288 millions d'euros au 31 décembre 2024, ce qui représente 30 % de l'encours des portefeuilles de gestion financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

4.3 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant

les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémentée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2024, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne était de 24,59 %

- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français (la "DRRB") et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024)
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.) ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux)
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres
- Les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil

du 14 décembre 2022 (dite « CSRD ») en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information)

- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles

règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, mais son impact pourrait être très important.

5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

5.1 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est fixé des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont susceptibles de s'écartez (et pourraient s'écartez sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

5.2 Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne perçoit sur cette activité.

5.3 Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Bien que les principales activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers

et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de ses bénéfices. Dans une telle situation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est d'autant plus important.

5.4 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du plan moyen terme 2025 destinés à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres du Groupe Crédit Agricole, et donc indirectement le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une entité du Groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de l'entité concerné du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Le Groupe Crédit Agricole pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

5.5 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est confronté à une concurrence forte dans le cadre de ses activités de banque et d'assurance.

- Parts de marché collecte : 28,9 % (juin 2024)
- Parts de marché crédits : 28,9 % (juin 2024)

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière du Groupe Crédit Agricole perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et services de banque et d'assurance.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et le Groupe Crédit Agricole doivent donc s'attacher à maintenir leur compétitivité sur les marchés sur lesquels ils interviennent, adapter leurs systèmes et renforcer leur empreinte technologique pour conserver leurs parts de marché et leur niveau de résultats.

6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

6.1 Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière

à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

6.2 L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **“Garantie de 1988”**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.



APPETIT POUR LE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Les principaux types de risques propres à l'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Le risque lié aux TIC (technologies de l'information et communication) et le risque lié à l'externalisation sont des risques opérationnels.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

De plus, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intègre les risques climatiques et environnementaux dans sa cartographie des risques et dans ses process, en ligne avec les directives du Groupe Crédit Agricoles et du Régulateur.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une

gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Appétit pour le risque

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme du Groupe, du Projet d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (Risk Appetite) du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est le type et le niveau agrégé de risque que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif (liquidité, RTIG, change)
- l'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux Technologies de l'information et de la communication et le risque juridique)
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré
- Une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe Crédit Agricole, et suivant la réglementation évolutive

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en cohérence avec son Projet d'Entreprise et avec le Plan Moyen terme du Groupe, et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les différentes Directions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

La déclaration d'appétit pour le risque vise notamment à :

- Engager les Administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision

- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le cadre de la stratégie de développement et de gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les objectifs que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit pour le risque. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exprime également son appétit pour le risque tout au long de l'année dans des cadres de risques et politiques risques validées par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Risques Administrateurs.

La déclaration et la matrice d'appétit pour le risque sont complétées par le tableau de bord des limites internes et réglementaires qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. La matrice d'appétit pour le risque et le tableau des limites internes et réglementaires sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'exprime au moyen :

- **D'indicateurs clés portant sur :**
 - La **solvabilité** qui garantit la pérennité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques qu'elle prend dans le cadre de son activité
 - La **liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pouvant conduire à son défaut de paiement, voire à sa mise en résolution
 - Le **risque de crédit** du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement
 - Des autres risques clé que sont **le risque de taux et d'inflation, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de non-conformité, le risque environnemental**
- **De limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**
- **D'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la Projet d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne qui traduit sa préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétit** correspond à une gestion courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance
- **La tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le franchissement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques Administrateurs et

du Conseil d'Administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées

- **La capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les Superviseurs

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global

L'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est centrée sur l'activité de banque universelle de proximité sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne avec un stock de défaut maîtrisé et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché est réduit aux besoins de fonctionnement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour l'accompagnement de ses clients et de son territoire.

Le profil de risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des Risques Administrateurs et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'Organe de Surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2024 sont détaillés dans le présent document dans les parties :

- **Risque de crédit**
- **Risque de marché**
- **Risques financiers**
- **Risques opérationnels**

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET1	Ratio LCR	Coût du risque	Résultat net	Taux de défaut vif
31/12/2024	24,93%	116,98%	29,2 M€	91,6 M€	1,58%
31/12/2023	25,11%	111,78%	25,1 M€	91,1 M€	1,58%

En 2024, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a respecté ses limites d'appétit pour le risque concernant les indicateurs de solvabilité, ratio LCR, résultat, coût du risque et taux de défaut vif.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne Métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (également appelée DECR – Direction Expérience Client et Risques) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La Direction des Risques assure un suivi consolidé des risques via la Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattachée hiérarchiquement au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe Crédit Agricole, la Direction des Risques de du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions finances, pilotage et conformité et les lignes métiers
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus
- Fournir des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des métiers qui sont collectés dans les systèmes d'information risques

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière (également appelée DFRP – Direction Finance Recouvrement et Pilotage).

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités Financiers, auxquels participe la RFGR.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance, tout particulièrement :

- **Le Comité des Risques Administrateurs** (émanation du Conseil d'Administration, quatre réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne (ISCI et RACI), suivi de la mesure et de la surveillance des risques
- **Le Comité de Contrôle Interne** (CCI, présidé par le Directeur Général, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes aux différents métiers, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne, se pose en instance de coordination des trois fonctions de contrôle. En outre, il définit et valide la politique

en matière de conformité, examine avant leur application, les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Nouveaux Produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité

- **Le Comité Interne des Risques** (CIR, présidé par le Directeur Général Adjoint, quatre réunions par an) : examine les problématiques de risque de crédit (ex : situation globale des encours de crédits sensibles et en défaut, suivi des garanties, suivi du portefeuille recouvrement, suivis sectoriels [immobilier commercial, viticulture...] et spécifiques [financements à effet de levier, crédits forborne...], qualité des données enregistrées en SI, suivis réglementaires liés aux crédits..)
- **Le Comité Financier** (présidé par le Directeur Général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, liquidité, portefeuilles de gestion financière) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser, valide les modèles locaux propres au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et divers autres aspects financiers comme notamment la Politique Financière

La gestion des risques au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239)
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress tests dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité

Culture risque

La culture risques est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, à travers la mise à disposition d'outils adaptés, la conduite de revues, des formations dispensées en interne ou via des e-learnings Groupe, la mise à disposition de supports et de fiches mémo en cohérence avec les besoins métier des Collaborateurs concernés.

La formation « culture risques » est notamment suivie par les nouveaux embauchés après quelques mois de présence au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Evaluations individuelle et collective du Conseil d'Administration, des connaissances, compétences et expériences (cf. Article L. 511-98 alinéa 4 du Code Monétaire et Financier)

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne considère que les expériences professionnelles individuelles de chaque Administrateur constituent le socle de la compétence collective du Conseil d'Administration et contribuent à la richesse des échanges.

Le Comité des Nominations s'attache à identifier annuellement les connaissances qui doivent être en permanence présentes au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il se réfère aux connaissances et expériences requises en matière d'évaluation de l'aptitude au plan législatif et au plan réglementaire, auxquelles il ajoute des domaines de compétences utiles au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (ex : coopération agricole, connaissances sectorielles...), pour définir une grille d'évaluation des compétences des membres du Conseil d'Administration.

Il suit la composition du Conseil d'Administration et s'assure, sur la base de l'évaluation individuelle et collective des Administrateurs, que ces compétences requises sont toujours présentes.

En 2024, à l'issue de l'évaluation individuelle et collective des membres du Conseil, le Comité des Nominations n'a pas constaté de carence dans les domaines évalués. Le cas échéant, sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a arrêté un plan de formation individuelle (et/ou collective) permettant aux membres du Conseil d'Administration de développer des compétences significatives dans les domaines requis.

Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe Crédit Agricole utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, climatique ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet de présentations aux Instances :
 - o Présentations à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, du Comité Interne des Risques et du Comité Financier. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement
 - o Présentations aux Administrateurs dans le cadre du Comité des Risques Administrateurs et du Conseil d'Administration

Pour le **risque de crédit**, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe Crédit Agricole. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques.

L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) ou émanant d'un Superviseur

Gouvernance

Retenant les orientations de l'ABE, le programme de stress tests du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole S.A. (ECO) et font l'objet d'une présentation au Comité des Risques Administrateurs et Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe Crédit Agricole est en risque.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ainsi que la protection contre les risques de pertes
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes
- Prévention et détection des fraudes et erreurs
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et ses filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des Entités. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des Risques Administrateurs, à la Direction Générale et au Management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'action correctives, etc.).

Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Groupe Crédit Agricole :

- **Corpus des communications** à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole
- **Charte de déontologie** du Groupe Crédit Agricole
- **Corps de « notes de procédure »**, applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les Entités du Groupe Crédit Agricole, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de

recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'Organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs)
- D'implication directe de l'Organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour
- De normes et procédures formalisées et à jour

Ces principes sont complétés par :

- **Des dispositifs de mesure**, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques
- **Un système de contrôle**, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les Unités opérationnelles ou par des Collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les Unités d'Inspection générale ou d'audit)
- **L'adaptation des politiques de rémunérations** du Groupe Crédit Agricole (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des Organes exécutifs et de celle des preneurs de risques

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque Responsable d'Entité ou de métier, chaque Manager, chaque Collaborateur du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : métiers, Filiales, Unités opérationnelles et fonctions support.

- **Comité de Contrôle Interne**

Le Comité de Contrôle Interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. À ce titre, il est distinct du Comité des Risques, démembrément du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit Interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

- **Trois lignes métiers**

La Directrice des Risques (qui est désignée, d'une part, Responsable de la Fonction Gestion des Risques [RFGR] et, d'autre part, Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité [RFVC] du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne) et le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne) sont directement rattachés au Directeur Général et disposent d'un droit d'accès au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Directrice des Risques a été désignée comme Responsable de la Gestion des Risques.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les Unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par le Service Contrôle Général des Risques qui est également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activité
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité, par le Service Conformité, Lutte anti-blanchiment et Fraude qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des Entités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par l'Audit Interne

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les Directions et les Lignes Métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

De même, le Service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe Crédit Agricole est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité Plénier de Contrôle Interne (CPCI) des Caisses Régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses Régionales, est composé de Directeurs Généraux, de Cadres de direction et de Responsables des fonctions de contrôle des Caisses Régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre Responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses Régionales.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses Régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des Unités dédiées de la Direction des Risques du Groupe et par la Direction de la Conformité du Groupe.

- **Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise.

Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne (RACI et ISCI) qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe Crédit Agricole. Le Président du Conseil d'Administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'Audit Interne.

Le Conseil d'Administration est informé, au travers du Comité des Risques Administrateurs, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des Risques Administrateurs rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité des Risques et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée Générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des Risques Administrateurs, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes.

- **Rôle du Directeur Général en matière de contrôle interne**

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des Collaborateurs habiles et compétents. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur Général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'Audit Interne.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'Organe de direction, à l'Organe de surveillance, au Comité des Risques Administrateurs,

notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

- Fonction Risques et contrôles permanents**

La Ligne Métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne Métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des Risques. Elles sont accompagnées de limites transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Elle réunit les fonctions transverses : risques, contrôles permanents et conformité. Les effectifs de la Ligne Métier Risques s'élèvent à près de 19,3 personnes à fin 2024 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse Régionale sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de demander une contre-garantie à Foncaris sur ses principales opérations (supérieures à un seuil défini à 20 millions d'euros) offre ainsi au Groupe Crédit Agricole un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

- Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

- Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre. Ces solutions sont testées de manière récurrente. Les filiales du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a partiellement démantelé le dispositif de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des Entités du Groupe Crédit Agricole est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de mariage de poste et stock de PC de crise).

- **Sécurité des systèmes d'information**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cybermenaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées : le MRSI, rattaché au Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

- **Description du dispositif de contrôle permanent comptable**

Le dispositif de Contrôle Permanent Comptable a pour objectif de s'assurer que la couverture des risques comptables susceptibles de remettre en cause la qualité de l'information comptable et des reportings réglementaires est satisfaisante et efficace.

Le Contrôle Comptable et Financier 2.2 est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques, au sein du Service Contrôle Général des Risques.

- **Relations avec les Commissaires aux comptes**

Le Document d'Enregistrement Universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés
- Examen limité des comptes consolidés semestriels
- Lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

- **Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Voir partie « Risques de non-conformité » ci-après.

- **Contrôle périodique**

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur Général, est le niveau ultime de contrôle au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique au travers des missions qu'il mène.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et des Entités liées.

Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Audit Interne effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et le Service Contrôle Périodique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Le Service Contrôle Périodique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assure un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable de l'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité des Risques et du Conseil d'Administration en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.



RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2021 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes Entités du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur
- Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'il ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers consolidés.

I. Objectifs et politiques

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'inscrit dans le cadre de l'appétit pour le risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques sectorielles qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques.

Description des Organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit

- Le **Conseil d'Administration** du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, composé d'Administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse Régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale
- Le **Comité de Direction** du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, composé par la Direction Générale et les Directeurs d'Activité propose les orientations générales et les politiques crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les Services et les Réseaux d'Agences

Description de la politique en matière de risques crédit

Cette politique agence les repères, les règles et les modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Elle se décline en un Cadre de Risque Crédit (précédemment appelé Politique Générale) et 5 politiques sectorielles (Particuliers, Pros, Agriculteurs-Viticultrices, Entreprises-Collectivités Publiques, Promotion Immobilière).

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en 2024 ont été validées par le Conseil d'Administration.

Le respect et le suivi de la stratégie risque

Chaque Direction d'Activité actrice dans la Filière Crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Les Directions d'Activité réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveaux 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Responsable Fonction Gestion des Risques (RFGR) et du Service Contrôle Général des Risques (CGR) dont l'activité s'organise autour de 3 pôles :

- **Outils Bâle II** : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
- **Contrôle général des risques de crédit** : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés
- **Contrôle permanent** : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés aux niveaux 1 et 2 par les Directions, Services et Agences

Par ailleurs, le **Contrôle Périodique-Audit** effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures de crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits Agences.

Diversification des risques de contrepartie

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédit sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- Des **limites de division et de concentration** des risques fonction de ses fonds propres prudentiels et de son résultat
- Des **limites d'exposition** totale distinctes pour les LBO, LBO à fort effet de levier, FSA, CEL et syndications
- Des **limites d'exposition sectorielles** sur les expositions de promotion immobilière et un suivi resserré sur le taux de sensible et le taux de défaut des expositions viticoles
- Des **contre-garanties** internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple Foncaris)

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout déléataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du Marché dont relève la contrepartie :

- Sur les Marchés professionnels, agriculteurs-viticulteurs, entreprises-collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un déléataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II
- Sur les Marchés des crédits à l'habitat et des crédits à la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring, du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusion de financements, mais visent à orienter la décision sur des déléataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention.

Elles sont :

- Générales : interdit bancaire, contentieux...
- Préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement...
- Sectorielles, selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un déléataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des

Comités Territoriaux ou des Comité des Engagements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants ou pour lesquels les secteurs sont considérés comme sensibles sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour objet de donner un avis de second regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (auquel assistent la Direction Générale Adjointe, le Directeur du Marché des Entreprises, le RFGR) avant passage en Comité des Engagements. Un avis risque indépendant est alors systématiquement émis par le Service Contrôle Général des Risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des Normes et Modèles (CNM) présidé par la Directrice des Risques du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les **règles d'identification et de mesure des risques**, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées
- La **segmentation** entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques
- La **performance des méthodes** de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting
- L'utilisation des **notations** (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs)

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation), aux agriculteurs-viticultrices et aux professionnels, chaque Entité du Groupe Crédit Agricole a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisse Régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs-Viticultrices, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la grande clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-)

) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'Entité du Groupe Crédit Agricole, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant
2. **Principe d'homogénéité** à l'intérieur d'un grade, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut
3. **Principe d'hétérogénéité** entre grades, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les Entités et les métiers du Groupe Crédit Agricole.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/CC C-/CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
Proba de défaut de référence	(0 % - 0,01 %)	(0,01 % - 0,02 %)	(0,02 % - 0,04 %)	(0,04 % - 0,10 %)	(0,10 % - 0,20 %)	(0,20 % - 0,30 %)	(0,30 % - 0,60 %)	(0,60 % - 1,00 %)	(1,00 % - 1,90 %)	(1,90 % - 4,90 %)	(4,90 % - 11,80 %)	(11,80 % - 19,80 %)	(19,80 % - 100 %)

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux Entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel

commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, afin de répondre aux attendus du Régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle, toute note corporate est validée par un expert notation rattaché au Service Contrôle Général des Risques (CGR). Les validations des notes « up-gradées » font l'objet d'un schéma délégataire dédié.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne
- La fiabilité des données support de la notation interne

Le Comité Normes et Méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, les Entités du Groupe Crédit Agricole continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des Entités du Groupe Crédit Agricole et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois
- Le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) contribue au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il permet aussi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure du risque de crédit s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

La mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable, entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole S.A. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne repose sur une triple approche :

- **Approche par les performances comptables et Bâle II**, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique
- **Approche par les contrôles permanents** portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- **Approche par les revues de portefeuilles** permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (grands risques et risques forts)

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et et GeRiCo. Elles sont historisées pour réaliser des tableaux de bord de suivi du risque de crédit incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne), ces données permettent de localiser les zones sensibles du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Une synthèse du risque de crédit (point risques) est présentée à la Gouvernance, mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Comité des Risques Administrateurs et en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations individuelles par Marché s'effectue sur un périmètre normalisé appelé le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- **Par le Marché**, dans le respect des politiques d'intervention crédit. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau

- **Par le Contrôle Général des Risques**, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent
- **Lors des revues de risques** sur les contreparties majeures du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, les revues des risques forts et les revues détection

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet d'une présentation au Comité des Engagements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. La présentation est accompagnée d'un avis risque indépendant émis par le Service Contrôle Général des Risques s'agissant des entreprises les plus importantes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

En outre, la Filière Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne transmet trimestriellement à la Direction des Risques du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers le reporting de « Déclaration des Grands Risques ».

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance sont définies au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d'Information et à dire d'expert les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec la Responsable de la Fonction Gestion des Risques. Elles font l'objet d'un suivi à travers des revues dédiées et de schémas délégataires spécifiques.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d'analyses spécifiques le cas échéant, sont présentés :

- Mensuellement au Comité de Direction au travers du « point risques mensuel »
- Trimestriellement au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et du Groupe Crédit Agricole. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation

de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Conformément à la Lettre Jaune n° 2023-089 « Pilotage et suivi des risques pays », les expositions au risque pays du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne font l'objet d'un suivi trimestriel encadré par un dispositif de limites revues annuellement. A l'exception de la France, tous les pays sont soumis au dispositif d'encadrement, quel que soit le rating interne du pays. Les nouvelles opérations sont interdites pour les pays de rating F (pays en défaut). A titre exceptionnel, des dérogations ponctuelles peuvent être accordées par la Direction des Risques Groupe (DRG), sous réserve du respect des exigences du Groupe en matière de sécurité financière.

Au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le dispositif de suivi du risque pays est placé sous la supervision de la RFGR et sous la responsabilité du Comité Interne des Risques qui procède une fois par an à la revue des limites et assure un suivi de l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a minima trimestriellement.

Les limites fixées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appliquent à trois périmètres et sont précisées ci-dessous :

- Financements Corporate
- Financements Retail
- Investissements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (via les portefeuilles de placement et d'investissement)

En cas de dépassement d'une des limites d'exposition au risque pays référencée dans le cadre de risque crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, une alerte est remontée en Comité Interne des Risques qui décide des éventuelles actions à mettre en place.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque pays Ukraine pour 12 millions d'euros sur un groupe de clients dont l'activité est réalisée en Ukraine. L'intégralité de cette exposition est classée en défaut et elle fait l'objet d'un suivi resserré (revues de portefeuille, information à la Gouvernance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne).

3.6 Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles Groupe qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress tests est backtesté.

Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (ex : stress test 2023 organisé par l'EBA), pour le stress budgétaire (aussi appelé stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. Ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole, concernent l'ensemble des Entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode standard. L'horizon

d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité Interne des Risques et communiqués au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel Green afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils système Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques GeRiCo, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudentiellement en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis gérés au sein du Groupe Crédit Agricole sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (Foncaris, CAMCA, BPI France...) et les garanties éligibles de par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au Service Affaires Juridiques et Recouvrement, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin de déterminer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks de créances en défaut et de créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

STRUCTURE DES GARANTIES 31/12/2024							
	Montant EAD	% sûretés réelles	% sûretés personnelles	% contre garanties organismes spécialisés	% Daily	% autres garanties	% sans garantie
ENTREPRISE	3 114 875 206	47,38%	15,20%	10,57%	0,04%	1,01%	25,80%
COLLECTIVITE PUBLIQUE	785 533 694	3,72%	3,98%	0,00%	0,00%	0,00%	92,30%
PIM	177 399 042	80,35%	7,67%	0,20%	0,00%	2,36%	9,41%
PROFESSIONNEL	2 098 743 793	59,18%	14,98%	12,62%	0,00%	0,52%	12,71%
AGRICULTEUR	2 881 968 704	17,05%	36,27%	5,15%	0,00%	1,93%	39,60%
ASSOCIATION	5 751 298	34,00%	6,60%	3,81%	0,00%	4,36%	51,23%
PARTICULIER	6 788 762 976	38,57%	1,95%	48,37%	0,00%	0,00%	11,12%
NON RENSEIGNE	1 035	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne recourt à la collatéralisation pour couvrir la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo qu'elle traite avec CA-CIB. La couverture de la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo est ajustée par des appels de marge hebdomadaires.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne recourt pas à des dérivés de crédit (ex : CDS) pour couvrir le risque de crédit généré par les contreparties corporate et souveraines de ses portefeuilles de gestion financière.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

L'exposition maximale est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Au 31 décembre 2024				
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 401	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Titres de dettes	10 401	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	14 792 044	466	3 898 536	571 344	5 438 045	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	118 119	466	26 125	3 017	63 771	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	167 422	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	13 907 031	466	3 898 536	571 344	5 438 045	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	118 119	466	26 125	3 017	63 771	-
Titres de dettes	717 591	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture		-	-	-	-	-
Total	14 802 445	466	3 898 536	571 344	5 438 045	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	118 119	466	26 125	3 017	63 771	-

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissement s	Cautionnements et autres garanties	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 503	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	10 503	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	14 386 617	497	3 963 139	563 196	5 309 176	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	30 947	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	13 764 280	497	3 963 139	563 196	5 309 176	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	-
Titres de dettes	591 390	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	14 397 120	497	3 963 139	563 196	5 309 176	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	415 846	-	-	-	2 131	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 155	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 414 551	-	52 289	62 037	177 387	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 926	-	108	970	957	-
Total	1 830 397	-	52 289	62 037	179 518	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	7 081	-	108	970	957	-

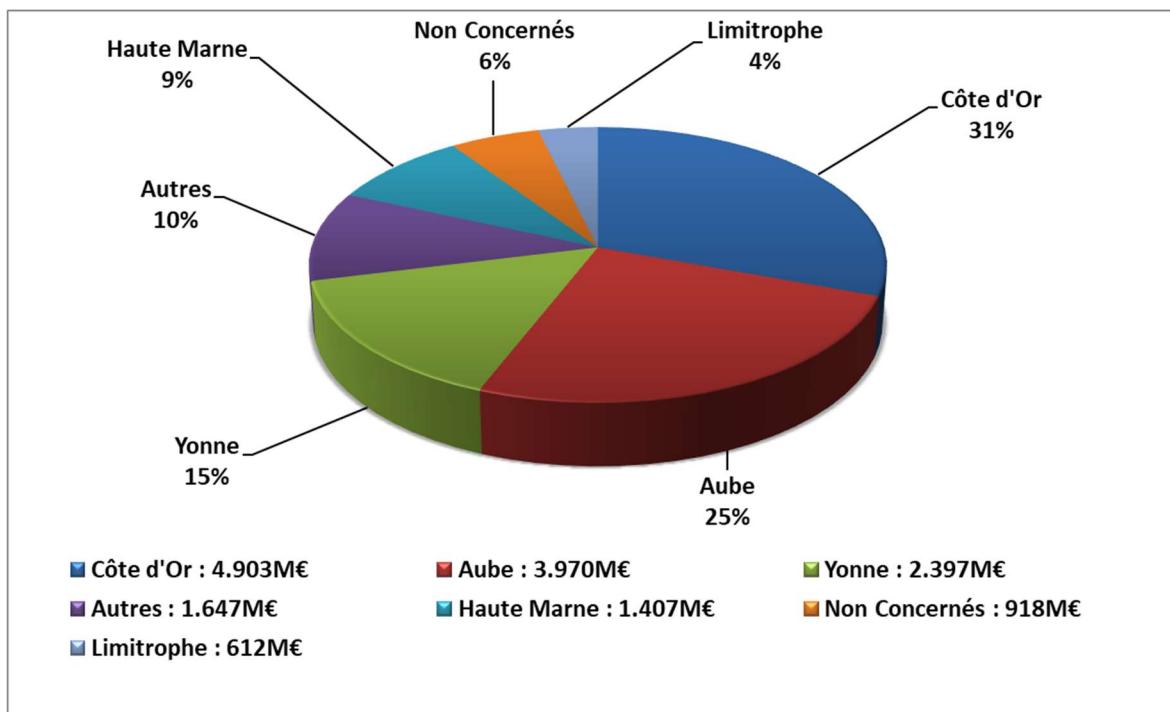
Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	407 660	-	-	-	2 131	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 027	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 502 915	-	71 916	76 886	188 589	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 099	-	25	81	748	-
Total	1 910 575	-	71 916	76 886	190 720	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 126	-	25	81	748	-

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

La répartition du géographique du portefeuille de crédits est la suivante au 31 décembre 2024 :



2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation du portefeuille de crédits (hors particuliers) au 31 décembre 2024 demeure globalement stable par rapport au 31 décembre 2023 et demeure dominée par l'agro-alimentaire :

PROFIL SECTORIEL DE LA CAISSE REGIONALE (hors segment de notation Particuliers)	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
			31/12/2024	
IMMOBILIER	1 208	15,5%	1 167	15,2%
AGROALIMENTAIRE	3 821	48,9%	3 757	48,9%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	644	8,2%	663	8,6%
DIVERS	521	6,7%	529	6,9%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	378	4,8%	327	4,2%
SANTE / PHARMACIE	187	2,4%	194	2,5%
TOURISME / HOTELS / RESTAURATION	131	1,7%	111	1,4%
BTP	171	2,2%	178	2,3%
AUTOMOBILE	163	2,1%	177	2,3%
ELECTRICITE	83	1,1%	87	1,1%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	58	0,7%	55	0,7%
INDUSTRIE LOURDE	103	1,3%	102	1,3%
PETROLE & GAZ	102	1,3%	104	1,4%
AUTRES TRANSPORTS	42	0,5%	42	0,5%
UTILITIES	43	0,6%	40	0,5%
AUTRES INDUSTRIES	39	0,5%	42	0,5%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	6	0,1%	6	0,1%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	87	1,1%	82	1,1%
MEDIA / EDITION	5	0,1%	6	0,1%
TELECOM	11	0,1%	12	0,2%
ASSURANCE	7	0,1%	6	0,1%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1	0,0%	0	0,0%
MARITIME	3	0,0%	1	0,0%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
EAD TOTAL	7 813	100,0%	7 688	100,0%

3. Qualité des encours

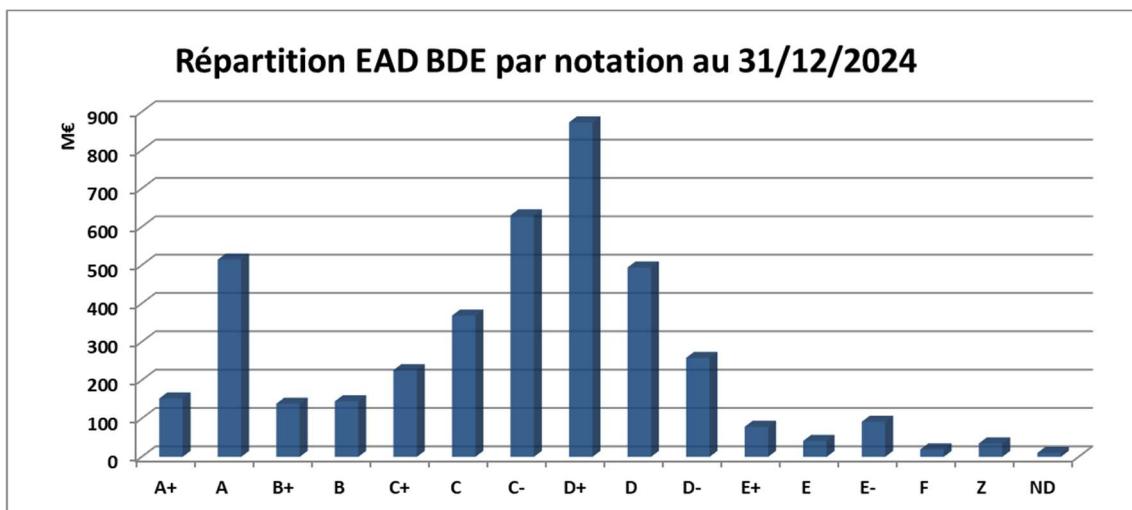
3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur la clientèle se présente de la manière suivante :

PROFIL DES ENCOURS BÂLOIS DE LA CAISSE REGIONALE	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
	31/12/2024		31/12/2023	
EAD SAIN	14 977	94,73%	14 937	95,07%
EAD SENSIBLE	549	3,48%	498	3,17%
EAD DEFAUT	284	1,80%	276	1,76%
EAD TOTAL	15 810	100,00%	15 712	100,00%

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille corporate (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques, promotion immobilière). Le graphique ci-dessous présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) des encours corporate par grade Bâle II au 31 décembre 2024 :



3.3 Dépréciation et couverture du risque

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- **Dépréciation du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la

créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciation en application de la norme IFRS 9

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une opération ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou sur certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						Total	
		Valeur comptable							
		Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)			
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 3)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 570 220	- 4 130	149 443	- 1 778			7 713 755	
	0,5% < PD ≤ 2%	1 081 391	- 5 157	369 715	- 9 540			1 436 409	
	2% < PD ≤ 20%	459 239	- 5 857	730 691	- 57 230			1 126 843	
	20% < PD < 100%			27 539	- 4 320			23 219	
	PD = 100%					172 121	- 88 849	83 272	
Total Clientèle de détail		9 110 850	- 15 144	1 277 388	- 72 868	172 121	- 88 849	10 383 498	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 770 713	- 3 975	28 103	- 238			2 794 603	
	0,6% < PD < 12%	1 138 830	- 13 579	405 783	- 20 018			1 511 016	
	12% ≤ PD < 100%			76 504	- 8 424			68 080	
	PD = 100%					109 086	- 74 239	34 847	
Total Hors clientèle de détail		3 909 543	- 17 554	510 390	- 28 680	109 086	- 74 239	4 408 546	
Total		13 020 393	- 32 698	1 787 778	- 101 548	281 207	- 163 088	14 792 044	

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 583 915	120 214		7 704 129
	0,5% < PD ≤ 2%	1 085 880	390 189		1 476 069
	2% < PD ≤ 20%	401 261	719 449		1 120 710
	20% < PD < 100%		27 191		27 191
	PD = 100%				164 789
Total Clientèle de détail		9 071 056	1 257 043	164 789	10 492 888
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 639 260	8 813		2 648 073
	0,6% < PD < 12%	1 145 201	212 400		1 357 601
	12% ≤ PD < 100%		69 516		69 516
	PD = 100%				104 933
Total Hors clientèle de détail		3 784 461	290 729	104 933	4 180 123
Dépréciations		- 29 316	- 99 218	- 157 860	- 286 394
Total		12 826 201	1 448 554	111 862	14 386 617

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024					
		Valeur comptable					
		Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciations des actifs (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciations des actifs (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciations des actifs (Stage 3)
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-		
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-		
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-		
	20% < PD < 100%						
	PD = 100%						
Total Clientèle de détail		-	-	-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	10 406	- 5	-	-		10 401
	0,6% < PD < 12%	-	-	-	-		-
	12% ≤ PD < 100%			-	-		-
	PD = 100%						-
Total Hors clientèle de détail		10 406	- 5	-	-	-	10 401
Total		10 406	- 5	-	-	-	10 401

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	10 503	-	-	10 503
	0,6% < PD < 12%	-	-	-	-
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		10 503	-	-	10 503
Dépréciations		-	-	-	-
Total		10 503	-	-	10 503

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains				Engagements provisionnés		
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 035	- 17	80	- 1			12 097
	0,5% < PD ≤ 2%	2 545	- 19	832	- 19			3 339
	2% < PD ≤ 20%	1 354	- 21	1 235	- 255			2 313
	20% < PD < 100%			110	- 62			48
	PD = 100%					7 822	- 5 405	2 417
Total Clientèle de détail		15 934	- 57	2 257	- 337	7 822	- 5 405	20 214
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	343 364	- 204	9 269	- 266			352 163
	0,6% < PD < 12%	32 134	- 456	11 364	- 1 300			41 742
	12% ≤ PD < 100%			1 185	- 196			989
	PD = 100%					1 683	- 945	738
Total Hors clientèle de détail		375 498	- 660	21 818	- 1 762	1 683	- 945	395 632
TOTAL		391 432	- 717	24 075	- 2 099	9 505	- 6 350	415 846

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
	PD ≤ 0,5%	11 107	13		11 120
	0,5% < PD ≤ 2%	3 383	619		4 002
	2% < PD ≤ 20%	2 005	2 535		4 540
	20% < PD < 100%		30		30
Total Clientèle de détail	PD = 100%			131	131
		16 495	3 197	131	19 823
	Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	338 151	13 120	351 271
	0,6% < PD < 12%	27 243	5 957		33 200
	12% ≤ PD < 100%		1 292		1 292
Total Hors clientèle de détail	PD = 100%			8 452	8 452
		365 394	20 369	8 452	394 215
	Provisions (1)	- 655	- 2 167	- 3 556	- 6 378
	TOTAL	381 234	21 399	5 027	407 660

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Coût du risque

En 2024, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 29,2 M€, contre 25,1 M€ en 2023.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9.

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au quatrième trimestre 2024

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 30 %)

Compte tenu des incertitudes entourant les élections américaines (sondages très serrés ne permettant pas d'intégrer un scénario politique avec conviction) au moment de la réalisation de cet exercice, ce scénario a été dessiné à « politique inchangée ».

Un désinflation plus « erratique »

Aux Etats-Unis, les fondements de la croissance récente, tenace au-delà des attentes, présentent quelques fissures (refroidissement modéré du marché du travail américain difficultés croissantes des ménages à faible revenu) mais il existe des raisons d'espérer qu'elles ne s'aggravent pas trop : effets positifs d'un cycle d'assouplissement monétaire plus précoce, situation financière globalement solide des agents dont le patrimoine net s'est considérablement valorisé grâce à la forte progression des actions et de l'immobilier, désinflation même si le risque de la voir stagner au-dessus de 2 % demeure. Ce scénario dessine un net fléchissement de la croissance en 2025 à +1,3 % après +2,5 % en 2024, sans toutefois dégénérer en récession.

En zone euro, dans un contexte de ralentissement des deux principales zones partenaires (États-Unis et Chine), l'accélération de la croissance reposera essentiellement sur la redynamisation de la demande intérieure et notamment celle de la consommation privée. Or, les résultats du premier semestre 2024 ont suscité des interrogations sur la pérennité d'un scénario de reprise domestique. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est restée propice à la réalisation d'un tel scénario mais l'arbitrage des ménages, toujours favorable à l'épargne (incertitude, reconstitution des encaisses réelles et du pouvoir d'achat immobilier aux dépens de la consommation), l'a démenti.

La zone euro enregistre une poursuite de la désinflation (inflation moyenne à 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024) épaulée par une situation financière solide des agents privés et un marché de l'emploi résilient. Si l'hypothèse d'un redressement de la demande intérieure peut encore être formulée, celle-ci devrait cependant se révéler plus modérée que précédemment anticipé n'entraînant qu'une accélération modeste de la croissance (rythme inférieur au potentiel). Le risque baissier sur la croissance excède le risque haussier sur l'inflation.

Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs

Les assouplissements monétaires déjà entamés devraient se poursuivre au rythme de la désinflation et des perturbations éventuelles sur l'emploi et la croissance, par conséquent avec une prudence accrue. Il faut vraisemblablement s'attendre à un profil d'assouplissement moins « audacieux » que celui des marchés. La limite supérieure des Fed Funds devrait ainsi être ramenée à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux. Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui a permis d'amorcer son desserrement monétaire plus tôt qu'aux Etats-Unis. La poursuite de la désinflation devrait ramener le taux de dépôt à 2,25 % d'ici fin 2025.

Taux d'intérêt à long terme : une baisse plus limitée

Un mouvement puissant de repli des taux d'intérêt a déjà pris place, mouvement largement suscité par la mise en œuvre effective des assouplissements monétaires, mais aussi par les anticipations de poursuite des baisses de taux directeurs à un rythme soutenu. Le potentiel de baisse supplémentaire reste donc assez limité. Aux Etats-Unis, les taux à dix ans (US Treasuries) atteindraient 3,80 % fin 2024, puis 3,60 % fin 2025. A la faveur de l'assouplissement monétaire pesant sur la partie courte de la courbe, celle-ci se pentifierait. En cas de victoire de Donald Trump, les taux à long terme pourraient, de plus, augmenter en raison des anticipations d'alourdissement du déficit budgétaire (baisses d'impôts) et de hausse de l'inflation (liée essentiellement aux droits de douane) surtout si les républicains

obtiennent la majorité à la Chambre des Représentants et au Sénat. En zone euro, le rendement du Bund (taux allemand à dix ans) avoisinerait 2,15 % fin 2024, puis 2,30 % fin 2025. Enfin, fragmentation politique et creusement du déficit budgétaire ont poussé l'écart OAT-Bund à 80 points de base, borne supérieure de la fourchette (65 à 80 points de base) observée depuis les élections anticipées, et à l'intérieur de laquelle le spread se maintiendrait hors choc supplémentaire.

Deuxième scénario : scénario « adverse modéré » (pondéré à 50 %)

Remontée de l'inflation, installation de la croissance sur une tendance « molle »

Ce scénario intègre la réapparition de tensions inflationnistes en amont liées à une stratégie plus agressive de soutien au prix du pétrole (contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix proche de 95 USD/baril). Des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) persistent. De surcroît, l'impact sur l'inflation américaine (mais aussi les « bruits » sur les marchés financiers) des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60 % sur tous les biens importés de Chine) vient détériorer les perspectives de croissance.

Les hypothèses retenues sont : une hausse du prix de l'énergie (+10 % sur 12 mois en moyenne en 2025) ; des tensions sur les prix alimentaires (+5 % sur 12 mois en moyenne en 2025) entraînant des tensions fortes sur l'inflation « non core ». L'inflation totale atteindrait 3,5 % en zone euro et 4,5 % aux Etats-Unis en 2025. Pas de pare-feux budgétaires pour atténuer l'impact de l'inflation.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Contrairement au scénario central, celui-ci intègre un « coup d'arrêt » à l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed. L'inflation est due à un choc en amont mais sa diffusion justifie de différer la poursuite de l'assouplissement monétaire. Ainsi, les taux directeurs sont figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central. L'assouplissement monétaire se poursuit ensuite avec 50 points de base (pb) des taux directeurs BCE à la fin de l'année 2026 et 25 pb supplémentaires en 2027 (retour au scénario central). Les taux de swap à 2 et 10 ans remontent modestement. On assiste à de fortes tensions sur les taux d'intérêt, avec des chocs spécifiques : remontée du Bund (qui reste cependant inférieur de 20 pb au swap 10 ans), accompagnée d'un écartement des spreads de la France (ingouvernabilité, tensions sociales, finances publiques sous pression, absence de réformes) et de l'Italie (contagion, réappreciation du risque politique).

Troisième scénario : scénario « favorable » (pondéré à 2 %)

Amélioration de la croissance chinoise

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2025 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5 % versus +4,2 % sans le plan de relance, soit un gain de 0,8 point de pourcentage.

Hausse de la demande adressée à l'Europe

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de

la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2025. La croissance annuelle passerait ainsi de 1,3 % à 1,9 % en 2025. Aux Etats-Unis, le soutien additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +1,5 % au lieu de +1,3 % en 2025.

Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation. En conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

Quatrième scénario : scénario « adverse sévère » (pondéré à 18 %)

Forte accélération de l'inflation et choc financier

On suppose, en amont, plusieurs chocs économiques : une stratégie de soutien au prix du pétrole et de contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 USD/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; mais aussi des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle qu'en soit la provenance, 60 % sur tous les biens importés de Chine) ; l'ensemble engendrant à nouveau une inflation très élevée.

Par ailleurs, l'accumulation d'événements climatiques extrêmes, catalyseur des anticipations de marchés, vient s'ajouter aux chocs précédents. On assiste à un ajustement très brutal des marchés financiers qui anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations (type taxe carbone) susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (aux Etats-Unis et en Europe) ou des zones qui y exportent (Royaume-Uni, Japon). Cela se matérialise par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (i.e. les plus émetteurs de gaz à effet de serre) mais aussi une contagion aux actifs moins exposés.

Ces événements se traduisent par une accélération de l'inflation et un choc de confiance lié à une forte baisse des marchés financiers. Nous supposons l'absence de pare-feux budgétaires venant atténuer l'impact du choc inflationniste. La croissance est fortement révisée à la baisse en 2025 avant d'entamer une reprise très graduelle en 2026.

Réaction des banques centrales et taux d'intérêt

L'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central est différé à 2026 (taux directeurs figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central).

Les taux de swap 2 ans et 10 ans de la zone euro remontent et sont accompagnés d'une hausse marquée des taux souverains faisant apparaître un écartement prononcé des spreads France et Italie (à 140 et 240 pb vs Bund). Les spreads corporate s'écartent également (selon les hypothèses du scénario ACPR³).

³ Hypothèses inspirées de celles du second exercice de stress test climatique pour les assurances du Groupe Crédit Agricole lancé en 2023 par l'ACPR. Il intègre des chocs physiques aigus conduisant à un choc sur les marchés financiers en raison d'une réglementation plus stricte sur les émissions de CO2. Les spreads corporate sont différenciés par secteurs les plus impactés par la décarbonation

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2023	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,8	1,3	1,2	1,3	0,8	0,5	0,8	1,2	0,8	1,9	1,4	1,4	0,8	-2,0	-1,6	1,0
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,3	1,8	2,2	2,2	2,3	3,5	2,7	2,5	2,3	1,7	2,4	2,2	2,3	4,0	2,3	2,2
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,5	6,4	6,6	6,6	6,5	6,5	6,6	6,6	6,5	6,2	6,4	6,4	6,5	7,8	8,4	8,1
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,1	1,1	1,0	1,5	1,5	1,1	-0,1	0,7	1,5	1,1	1,3	1,6	1,5	1,1	-1,9	-1,4	1,1
Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,0	1,1	1,7	1,9	2,0	2,3	2,7	2,2	2,0	1,1	1,8	1,9	2,0	3,5	1,8	1,9
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,5	7,6	7,7	7,6	7,5	7,8	8,0	7,9	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	9,1	10,3	9,3
OAT 10 ans - fin d'année	2,6	2,8	3,0	3,0	3,1	2,8	4,9	3,7	3,6	2,8	2,9	3,0	3,0	2,8	5,2	3,9	3,5

Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Favorable	Adverse sévère
- 15,7 %	+ 0,0 %	- 19,3 %	+ 30,7 %

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward lookings locaux) par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central par Crédit Agricole S.A.

L'encours de provisions IFRS 9 calculées selon les paramètres centraux s'établit à 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors titres). L'application des ajustements au titre des forward lookings locaux conduit à comptabiliser un encours de provisions IFRS 9 de 145,3 millions d'euros. Autrement dit, l'application des forward lookings locaux a conduit à augmenter l'encours des provisions IFRS 9 de + 104,0 millions d'euros par rapport aux paramètres centraux.

2. Evolution des ECL

Evolution des encours clientèle

Les encours stage 1 s'établissent à 13 256 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors titres), en diminution de - 443 millions d'euros et - 3,32 % sur l'année.

Les encours stage 2 s'établissent à 1 935 millions d'euros au 31 décembre 2024, en augmentation de + 340 millions d'euros et + 21,30 % sur l'année.

Les encours stage 2 représentent 12,24 % de l'encours des expositions stage 1+stage 2 au 31 décembre 2024, contre 10,43 % au 31 décembre 2023.

Evolution des ECL

Les provisions non affectées augmentent de + 7,4 M€, soit + 5,37 %, en 2024

- 145,3 M€ au 31 décembre 2024
- vs 137,9 M€ au 31 décembre 2023

Evolutions des modélisations

Evolutions initiées par CAsa

- Changement du scénario ECO central et des pondérations
- Plafonnement de la LGD structurelle sur les filières Habitat
- Evolution de l'arbre de dégradation central

Evolutions initiées par la Caisse Régionale

- Refonte des chocs sur la filière Habitat > 25 ans
- Refonte des chocs sur la filière Locatif
- Création d'une filière Habitat < 25 ans
- Suppression de la filière Maisons de retraite (exposition < 50 M€)
- Refonte des chocs sur la filière BTP
- Refonte des chocs sur les filières Viti 21
- Suppression du déclassement manuel en stage 2 des filières uniquement Corporate
- Scission en deux filières (une Retail et une Corporate) de la filière Industrie Lourde
- Vérification du périmètre de chaque filière :
 - o Elargissement du périmètre de la filière Culture (ajouts de code NAF)
 - o Elargissement du périmètre de la filière Elevage (ajout de code NAF)
 - o Elargissement du périmètre de la filière Commerce (ajout de code NAF)
- Création d'une filière déclassante concernant le secteur Automobile (demande du Comité de Coordination Risques de CAsa du 12/12/2024)
- Extension du périmètre des filières Elevage, Culture, Culture & Elevage et Commerce au périmètre des Corporate
- Refonte partielle des chocs sur la filière Commerce
- Suppression de la filière Autres industries (exposition < 50 M€)
- Suppression de la filière Ukraine (exposition nulle).

RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole SA repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain, marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, le Groupe Crédit Agricole a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et

délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Alertes et le Comité Normes et Méthodologies.

Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

Organes de suivi des risques de niveau local :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle.

La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

1. Les scénarios de crise

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

Les **scénarios historiques** consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;

Les **scénarios hypothétiques** anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2024, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

Au 31/12/2024		Impact du scénario de crise		
Classe d'actifs	Stress adverse un an Titres de placement	Stress Groupe Titres de placement	Stress groupe Titres d'investissement	
Action	-19,68	-11,81	0,00	
Diversifié	-10,58	-6,36	0,00	
Monétaire	-0,95	0,00	0,00	
Obligataire	-3,21	-2,19	-50,68	
Total	-34,42	-20,36	-50,68	

2. Les indicateurs complémentaires

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne portant sur :

- La dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions.

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

3. Utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Risque action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), et d'OPCVM cotés sur les marchés financiers.

L'encours exposé au risque action s'élève à 39,76 M€ au 31 décembre 2024, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 210,28 M€.

La note 11 de l'annexe aux comptes consolidés présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latentes sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définis dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

2. Gouvernance

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédentes. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

Mesure

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

DISPOSITIF DE LIMITES

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)

- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

4. Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (équivalent gamma des options automatiques, sur caps et floors) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

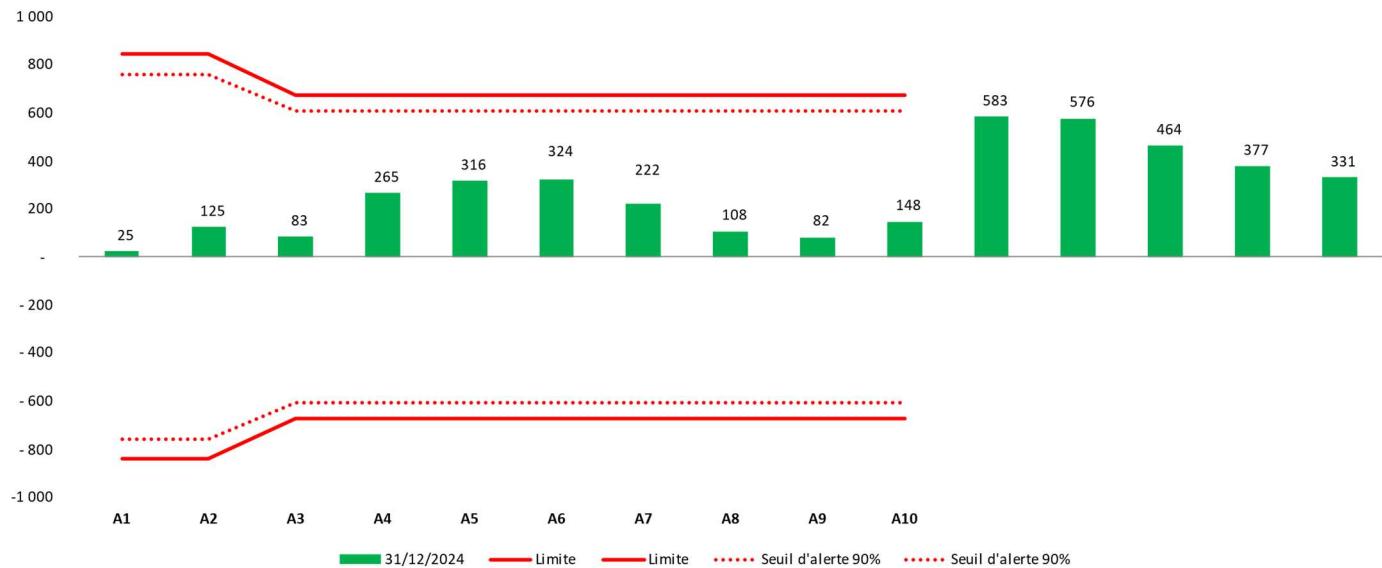
5. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

Gaps moyens au 31/12/2024 (M€)	Année 1	Années 2 à 5 (moyenne)	Années 6 à 10 (moyenne)	Années 11 à 15 (moyenne)
Gaps Euro	25 M€	197 M€	117 M€	466 M€

La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une baisse de taux de 200 points de base est de - 0,5 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 71,8 M€ soit 4,56 % des fonds propres prudentiels de 1 575 M€.



Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

III. Risque de change

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciers.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est considérée comme non significative.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

2. Gouvernance

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le respect des exigences réglementaires à savoir le ratio de liquidité réglementaire à un mois LCR et le NSFR ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
 - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
- une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

4. Données quantitatives

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

Bilan Cash au 31/12/2024 (en M€)

Actifs		Passifs	
Titres constitutifs de réserves	1 243		
Reverse repo	81		81
Replacements à Court Terme	287	Ressources de marché à Court Terme	2 040
Replacements à Long Terme	1 735	Ressources de marché à Long Terme	1 342
Actifs de négocié nécessaires à l'activité	0	Passif de négocié nécessaire à l'activité	53
Actifs clientèle	13 998	Ressources clientèle	12 740
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 304	Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 391
Total	19 649	Total	19 649

Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2024, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

	2024-12-31	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	305	286
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	105	97
Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	266	235
Actions appartenant à un indice majeur	0	
OPCVM à VL quotidienne	132	108
titres bancaires éligibles BC	0	
OPCVM à VL non quotidienne	0	0
Autres titres non éligibles BC	2	1
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris auto-titrisation)	1 982	1 982
Total Réserves	2 793	2 709

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

En M€	Caisse Régionale
Moyenne sur 12 mois au 31/12/2024	
Coussin de liquidité	1 044
Total de sorties nettes de trésorerie	920
Ratio de couverture des besoins de liquidité	113,50%

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

En M€	Caisse Régionale
Chiffres au 31/12/2024	
Besoin de financement stable	14 124
Financement stable disponible	14 955
Ratio de couverture des besoins de financement stable (« NSFR »)	105,89%

Les ratios NSFR fin de période au 31 décembre 2024 s'élèvent à 105,89 % pour la Caisse Régionale.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2024

Jusqu'à 2023, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA. Sur l'année 2024 en raison du contexte inflationniste, la Banque Centrale Européenne a maintenu une politique monétaire restrictive (maintien des taux directeurs élevés et resserrement monétaire quantitatif) diminuant la liquidité disponible et augmentant les taux de refinancement.

Au sein du Crédit Agricole, la Caisse de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne bénéficie d'une position favorable du fait de sa position naturelle de liquidité avec un différentiel limité entre les crédits et la collecte.

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 4 239 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 295 M€.

Couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge)

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2024, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.

INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-cb/particulier/votre-caisse-regionale/Information-Reglementee.html>

Situation au 31 décembre 2024

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 639	1 554
<i>dont Instruments de capital et réserves</i>	3 091	2 858
<i>dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires</i>	(1 402)	(1 304)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1		-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 639	1 554
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	23	21
FONDS PROPRES TOTAUX	1 662	1 575
 TOTAL DES EMPLOIS PONDERES (RWA)	 6 665	 6 187
 RATIO CET1	 24,59%	 25,11%
 RATIO TIER 1	 24,59%	 25,11%
 RATIO TOTAL CAPITAL	 24,93%	 25,45%
 TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	 16 378	 15 930
 RATIO DE LEVIER	 10,01%	 9,75%

Au 31 décembre 2024, les ratios de solvabilité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.



RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini à l'article 4 du CRR comme le risque découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique.

Il inclut le risque de fraude interne et externe, le risque lié aux TIC (Technologie de l'Information et Communication), le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale via le Comité de Contrôle Interne et remontée des éléments significatifs à l'organe délibérant (Comité des risques Administrateurs) ;
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris les risques liés aux TIC), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel ;
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Le dispositif risque opérationnel couvre le Périmètre de Surveillance sur base Consolidée de la Caisse Régionale et fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques du Groupe.

Sous la responsabilité du RFGR (Responsable de la Fonction de Gestion des Risques), le pilotage du dispositif des risques opérationnels est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle » : le Manager Risque Opérationnel (MRO).

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :

- Met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarios majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....

- Anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, diffusions de reportings au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration
- Contrôle : la fiabilité et la qualité de la collecte des incidents, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....S'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

Par ailleurs, le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- Les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole), et tout incident étant qualifié comme significatif après analyse.
- Les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels, l'état d'avancement des campagnes annuelles de révision de la cartographie des risques et des scénarios majeurs
- Le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.
- Les indicateurs clés risques opérationnels (KRI).

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021 mise à jour en 2024, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

Outils :

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle. Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

II. Méthodologie

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a mis en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels jusqu'à l'arrêté du 31 décembre 2024, selon le dispositif défini par le Groupe. La validation par l'ACPR avait été actée en décembre 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel avait pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visaient à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres reposait sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) étaient pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.
- S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilisait :
 - la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
 - les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction

- générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Au niveau du groupe, un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) avait été mis en place et se consacrait à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

Depuis le 1er janvier 2025, dans le cadre du projet Bâle IV, les textes CRR3 ont modifié le cadre du risque opérationnel par l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (SMA Standardised Measurement Approach) qui vient remplacer les trois méthodes élémentaires, standard et avancée existant précédemment. Désormais, le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI), intégrant les données des entités acquises/cédées sur les 3 derniers exercices financiers.

Le Groupe Crédit Agricole a notamment retenu l'approche prudentielle PBA pour le calcul Pilier I au titre du risque opérationnel : ventilation des comptes constitutifs de la composante financière FC entre le trading book prudentiel et le banking book prudentiel.

III. Exposition

REPARTITION DU COUT DU RISQUE OPERATIONNEL 2024 PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE

Coût du risque opérationnel 2024 (en k€ - en date de détection)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total
Risque pur	Montant Brut	10	1188	15	52	26	159	0	1 450
	Montant Net	10	819	15	52	26	156	0	1 078
	% Montant Brut	1%	82%	1%	4%	2%	11%	0%	100%
	% Montant Net	1%	76%	1%	5%	2%	14%	0%	100%
Risque frontière crédit	Montant Brut	0	437	0	70	0	562	0	1 069
	% Montant Brut	0%	41%	0%	7%	0%	53%	0%	100%

Le coût du risque opérationnel global net (pur et risque frontière crédit) 2024 s'établit à 2,15M€ marquant une baisse significative par rapport à 2023 (il s'établissait alors à 3,42M€).

En 2024, la Caisse Régionale a été principalement exposée à :

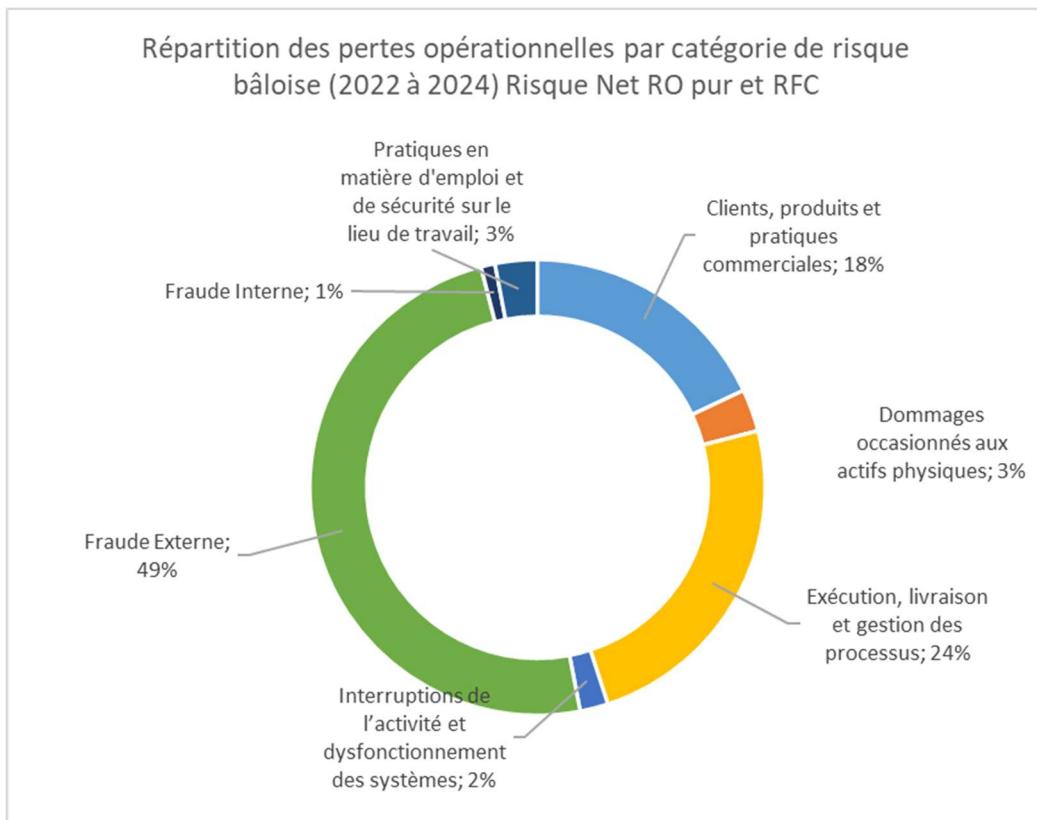
- De la fraude externe, tirée par la fraude aux moyens de paiement dont :

- De la fraude aux cartes bancaires (nombreuses opérations de faibles montant)
 - De la fraude aux virements via notamment des phishing, spoofing, ou encore de l'escroquerie aux placements douteux
 - De la fraude aux chèques / cavalerie
- De la fraude documentaire et d'identité à l'entrée en relation.

L'augmentation du coût de la fraude externe en 2024 (+107K€ vs 2023), va de paire avec l'augmentation du poids de cette catégorie dans le coût global du risque opérationnel de la Caisse Régionale (+43% vs 2023) :

- Des pertes collectées dans la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en nette baisse par rapport à 2023, dont les actions de remédiation sur des produits d'assurance avaient fortement impacté le coût du risque (-651K€ en 2024). Le poids de cette catégorie dans le coût global du risque opérationnel passe de 33% en 2023 à seulement 5% en 2024.
- Les pertes collectées dans la catégorie « Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail » ont également fortement diminué (15K€ vs 154K€ en 2023), abaissant également le poids de cette catégorie (7% en 2023 vs 1% en 2024).

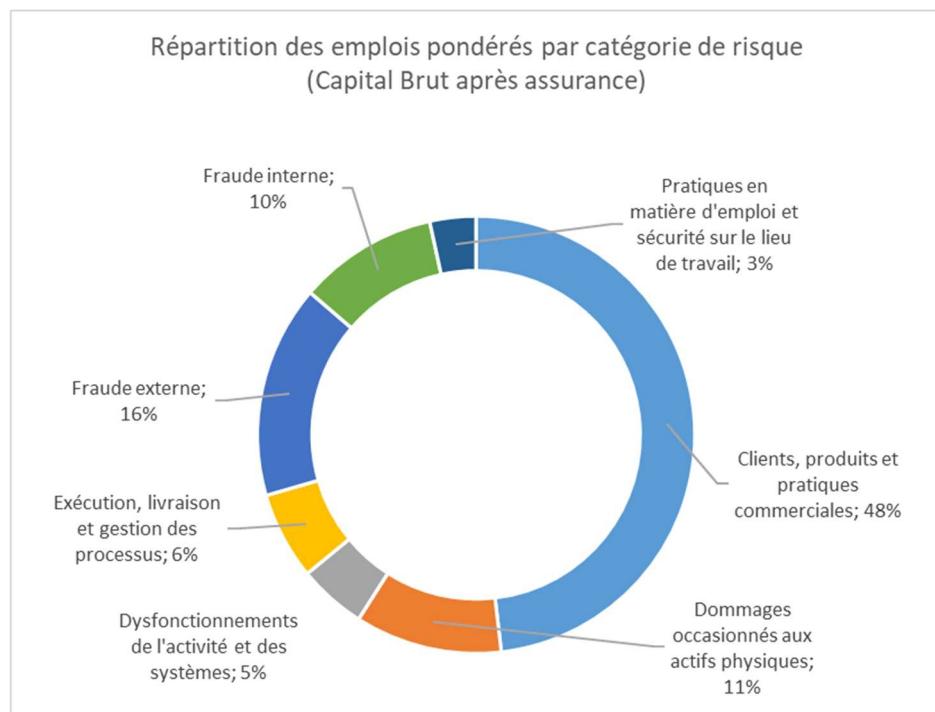
REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2022-2024)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse-Régionale :

- Une exposition à de la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraudes aux chèques) mais également à de la fraude documentaire et identitaire impactant le risque frontière crédit
- Des risques « d'exécution, livraison et gestion des processus » liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie, défaut de paramétrage...) tirés par le risque opérationnel frontière crédit.
- Une exposition à la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en légère baisse par rapport à la période 2021/2023
- Une exposition contenue aux « pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ».

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE EN 2024



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale de Champagne Bourgogne dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale de Champagne Bourgogne, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. Ces paramètres

d'assurance sont validés par la CAMCA pour la Caisse-Régionale de Champagne-Bourgogne.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.



RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2024 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



RISQUE DE NON CONFORMITE

La conformité a la volonté de mettre en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir une culture éthique, qui s'exprime au travers de trois axes d'utilité en étant :

Utile à la société

- en prévenant et luttant contre la délinquance financière, ce qui constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- en œuvrant en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux, et en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile à ses clients

- en contribuant à protéger ses clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.

- en favorisant la simplicité des relations avec ses clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- en renforçant l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- en intégrant une approche opérationnelle de la réglementation, qui favorise l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

Gouvernance et organisation

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

La Caisse régionale a déployé un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble de ses collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité. Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils (pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle), qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés en Comité de contrôle interne et en Comité des Risques (auquel certains administrateurs de la Caisse régionale participent).

La Caisse régionale bénéficie de l'assistance, de l'animation et de la supervision de la ligne métier conformité du groupe. Le responsable Conformité de la Caisse régionale est rattaché fonctionnellement à la Direction de la conformité du Groupe.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie en particulier sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein de la Caisse régionale avec une supervision par le Groupe (y.c. les analyses de dysfonctionnements de conformité). Ces indicateurs (dont les KPI, KRI, résultats de contrôle) et l'évaluation de la qualité du dispositif font l'objet de reportings réguliers.

Un plan de contrôles dédié, mis à jour régulièrement, permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale et plus généralement du Groupe.

Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

Au niveau du dispositif de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des indicateurs de pilotage sont déployés. Ils concernent en

particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits « 2.2.c »). En parallèle, une norme Groupe encadre les obligations relatives à la Connaissance Client, elle est régulièrement mise à jour. Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients, mais ils portent une attention particulière sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La Caisse régionale est pleinement mobilisée dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la Connaissance Client, grâce à la généralisation des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données. Enfin, avec le développement des solutions dites de « Selfcare », les clients sont associés à la démarche.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif de la Caisse régionale repose sur la classification des risques LCB-FT, la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque, la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le groupe veille à ce que ce dispositif puisse s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

La Caisse régionale a bénéficié en 2023 d'un nouvel outil groupe de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle. Sur la banque de détail, les travaux menés permettent une meilleure agilité et performance des scenarios de détection, une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client et une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées sont ainsi plus pertinentes.

Sanctions internationales

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné un nombre important de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié, est géré et suivi par le groupe. La Caisse régionale applique ces dispositions, destinées à s'assurer de la bonne compréhension des obligations réglementaires issues des différents paquets de sanctions et de leur application, notamment s'agissant de restrictions innovantes telles que celles visant les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières, l'application de la mesure de gel prononcée à l'encontre du Dépositaire central de Russie (NSD) et la mise en œuvre des mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers.

Lorsque de nouvelles sanctions sont communiquées par les autorités, deux types de vérifications sont opérées à l'aide d'outils de place :

- L'identification des tiers soumis à des sanctions internationales ("criblage"). Il s'agit des clients et de leurs parties liées (notamment principaux actionnaires, dirigeants, bénéficiaires effectifs, mandataires), ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs) ;
 - La vérification des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) ("filtrage") afin de détecter les transactions potentiellement prohibées par les Sanctions Internationales, afin de les annuler, de les rejeter, d'en geler les fonds associés, de les signaler et/ou de procéder à toute autre mesure conformément aux Sanctions Internationales.
- L'efficacité de ces dispositifs repose sur une mise à jour des listes publiées par les autorités dans des délais rapprochés.

Lutte contre la fraude

La Caisse régionale a le souci de protéger ses clients de toute fraude, tout en préservant ses intérêts. Elle a déployé à cet effet un dispositif structuré de lutte contre la fraude, qui comprend une gouvernance du dispositif, des procédures et une comitologie dédiée.

Un pilotage transverse au niveau du groupe a été mis en place et s'inscrit dans une volonté d'améliorer la détection de la fraude complexe et d'en faciliter la coordination lors des investigations.

Les outils informatiques ont été renforcés pour une meilleure détection (notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques et virements) et d'autre part, pour une meilleure transversalité (le criblage des bases clients lancé en mars 2023 permet une détection transverse plus efficace des fraudeurs, et in fine une meilleure immunisation du Groupe). En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participe également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

Au niveau du groupe, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruptions nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Groupe depuis de nombreuses années, la Caisse régionale a renforcé (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption, tant sur la banque de détail, que sur les activités de crédit à la consommation, d'assurance, d'immobilier...

La Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. L'évaluation des fournisseurs a été déployée, et les travaux poursuivis sur celle des clients et intermédiaires.

La Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, d'un Code anticorruption, d'un dispositif lanceur d'alerte, de contrôles comptables et programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, la Caisse régionale a actualisé sa cartographie des risques de corruption. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de la certification ISO 37001, renouvelée en 2022 et qui a fait l'objet d'un audit de suivi en 2023 qui n'a signalé aucun élément de non-conformité. La Caisse régionale, dans le cadre de cette certification groupe ISO 37001, a été auditee en juin 2024 par la société EUROCOMPLIANCE, mandatée par l'Agence française anticorruption. Cet audit portait sur le système de management anticorruption de la Caisse régionale et le rapport a conclu que les exigences de la norme étaient satisfaites ; la Caisse régionale a donc elle aussi été certifiée ISO 37001.

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, la Caisse régionale bénéficie du

dispositif centralisé de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, afin de répondre aux obligations relatives au Bank Holding Company Act, une application dédiée permet la saisie des détentions stables de la Caisse régionale et de toutes les entités du Groupe. Cet outil sécurise le processus de collecte et la fiabilisation des données.

Intégrité des marchés

La Caisse régionale participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. Elle veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR et MIF reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Les différents outils de détection groupe des abus de marché utilisés dans la Banque de détail ont été refondus en 2023 et 2024. Cette évolution a permis de renforcer l'efficience du dispositif de détection et de l'optimiser. La Caisse régionale a déployé ces nouveaux outils après avoir bénéficié d'une formation spécifique et adaptée.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations), QI (Qualified Intermediary, et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). La Caisse régionale a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

Différentes actions ont été menées afin de se conformer de manière native, aux réglementations FATCA et EAI (ex. digitalisation de l'auto-certification pour les clients mineurs et majeurs protégés). Par ailleurs et en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été réalisées.

Droit d'alerte

Le dispositif de lutte contre la corruption est complété d'un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...), en toute sécurité et confidentialité grâce à la plateforme informatique déployée en 2020. Le dispositif a été complété des apports de la loi Waserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Cet outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité pour la Caisse régionale et s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » de son projet d'entreprise.

Les actions d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté dans les parcours clients ont été poursuivies. Ainsi, en matière de devoir de conseil, les préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable ont été intégrées. De même, au niveau du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur qui a été renforcé avec la mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière demeure une priorité forte pour la Caisse régionale : il permet d'accompagner les clients dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et les impacts de la transition climatique sur le budget des ménages.

Qualité de service et transparence à l'égard du client

La Caisse régionale a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client. Les préférences ESG des clients ont été intégrées au processus de conseil, en application des règles relatives à la finance durable.

Primaute des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

La Caisse régionale dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts mise à jour en mai 2024, qui comprend également des procédures et des outils de suivi ; Ce dispositif est complété par une formation régulière des collaborateurs.

Le respect de la primauté des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs de la Caisse régionale servent et respectent au mieux les intérêts des clients. A ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique.

Protection de la vie privée et des données personnelles

La Caisse régionale s'est dotée dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Cette charte est mise à disposition des parties prenantes ainsi que la Politique de Protection des données personnelles présente sur le site internet de la Caisse. Cette Politique comprend des informations détaillant les finalités de traitement des données personnelles, les bases légales sur lesquelles elles reposent, les durées de conservation ou encore les destinataires et les sources des données personnelles.

Quatre piliers "Gouvernance", "Corpus normatif", "Formation" et "Contrôle" permettent de s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées. La Caisse régionale, en application d'une convention de coopération inter caisses, a nommé un Délégué à la Protection des Données.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants de la Caisse régionale.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- de la Charte éthique du groupe, diffusée en 2017, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité
- du Code de conduite de la Caisse régionale qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, politique des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement) viennent matérialiser les engagements de la Caisse régionale en matière d'éthique.

Au cours de l'exercice 2024, un « quizz éthique : l'éthique et vous » a été déployé à l'ensemble des collaborateurs.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, notamment avec les « journées de l'éthique » proposées par le groupe.

En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales

En complément des mesures préventives décrites plus haut, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place :

- qui mesure le degré de conformité à la culture éthique au sein de la Caisse régionale
- qui comprend un dispositif annuel d'identification des « comportements à risque » pour certains collaborateurs.

Dispositif de formation

Le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale comprend cinq formations incontournables " Ethique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption".

Un set plus complet de formations de Conformité est destiné aux collaborateurs, le caractère obligatoire de celles-ci dépendant de la fonction exercée. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités.

Enfin, une formation spécifique, la Fides Académie, est suivie par tout collaborateur intégrant la fonction conformité dans la Caisse régionale.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste.

Innovation et technologie

La Caisse régionale bénéficie du système informatisé du groupe, permettant de se conformer aux réglementations en vigueur. Le groupe travaille sur une conformité native avec des projets innovants et des parcours clients qui intègrent les exigences réglementaires de conformité et des solutions innovantes proposées par des fintech.

La Caisse régionale a au cours de l'exercice, développé un outil destiné aux collaborateurs du réseau et leur permettant d'identifier rapidement le formalisme à respecter lors de souscriptions de produits bancaires, financiers ou d'assurances.

Le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley", créé en 2019, vient compléter ce dispositif. Les évènements organisés par la Compliance Valley portent sur les nouvelles technologies actuelles comme les actifs numériques, l'identité numérique européenne, le métavers etc. ; appliquées aux thématiques de conformité (ESG, Connaissance Client, etc.)

La Compliance Valley permet de réunir et d'acculturer les collaborateurs sur ces sujets. Cette acculturation contribue à la transformation des métiers sur les sujets réglementaires liés à ces nouvelles technologies.

Un des événements emblématiques de la Compliance Valley est le « Défi Innovation ». En 2023, les remontées des collaborateurs dans le cadre du « Défi Innovation » ont permis d'identifier des solutions innovantes dans le domaine de la lutte contre la fraude aux moyens de paiement ainsi que sur les parcours clients patrimoniaux (avec la levée d'irritants liés aux impératifs de conformité).



RAPPORT DE DURABILITE

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Groupe Crédit Agricole., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex. Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole S.A. peut être consulté à l'adresse suivante : [Publications financières Crédit Agricole SA | Crédit Agricole](#) ».